

L'agglo.



Saint-Dié ^{des}
vosges

Communauté d'Agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

SOMMAIRE

• L'édito du Président	3
• Présentation de la communauté d'agglomération	4
• Les élus :	
• Les vice-présidents	6
• Les conseillers délégués	9
• Les conseillers communautaires	10
• La direction des ressources humaines	18
• Le secrétariat général	22
• La direction du service à la population	24
• La politique de la ville	26
• Le réseau «Escales»	28
• Le Musée Pierre-Noël et Patrimoine	30
• Le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle	32
• Le pôle Spectacle vivant	34
• Le conservatoire Olivier Douchain	36
• L'office de Tourisme	38
• Le service développement économique	40
• La direction de l'Urbanisme	42
• Le service Enfance	44
• Le Relais Petite Enfance	45
• Les sites d'accueil périscolaires et extrascolaires	46
• La maison de l'Enfance	47
• Le service Développement du Territoire et Habitat	48
• La direction de l'Environnement	50
• Le service communication	52
• La direction des déchets et ordures ménagères	54
• La direction des Systèmes d'Information	56
• Le bureau d'Etudes / les grands projets	58
• La direction de l'Eau et de l'Assainissement	61
• La direction du service mobilités	64
• La direction des affaires financières/Contrôle de gestion	66
• Les affaires financières :	
• Le budget principal	70
• Les dépenses de fonctionnement	72
• Ratios financiers / Capacités d'autofinancement	74
• La section d'investissement	76
• Structure et gestion de la dette	79
• Les budgets annexes	81

EDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2022 a été une période marquante pour notre Agglomération, ponctuée de réalisations significatives. Outre le changement de Président, nous avons eu l'opportunité de bénéficier d'une visibilité nationale mettant en valeur notre territoire à travers des événements tels que l'étape du Tour de France féminin.

Ce rapport d'activités nous offre l'occasion de revenir en détail sur le travail de chacun, de mettre en avant nos succès et d'identifier les axes d'amélioration. Il permet également de souligner l'engagement de la Direction générale et de chaque agent de l'Agglomération, qui contribue quotidiennement à l'attractivité de notre territoire. Ils jouent un rôle central en tant que pilier d'un service public de proximité pour le bien de tous les habitants. Je tiens à souligner le travail et l'énergie déployés par chaque membre du bureau et chaque conseiller communautaire. C'est collectivement que nous construisons une politique commune et élaborons des projets structurants visant à offrir à nos concitoyens un cadre de vie agréable et dynamique.

Ce rapport met en lumière notre volonté d'écouter toutes les communes et de les accompagner dans leur développement, pierre angulaire de la réussite de chacun de nos projets.

Ensemble, contribuons à bâtir un territoire où il fait bon vivre, investir, grandir et découvrir.

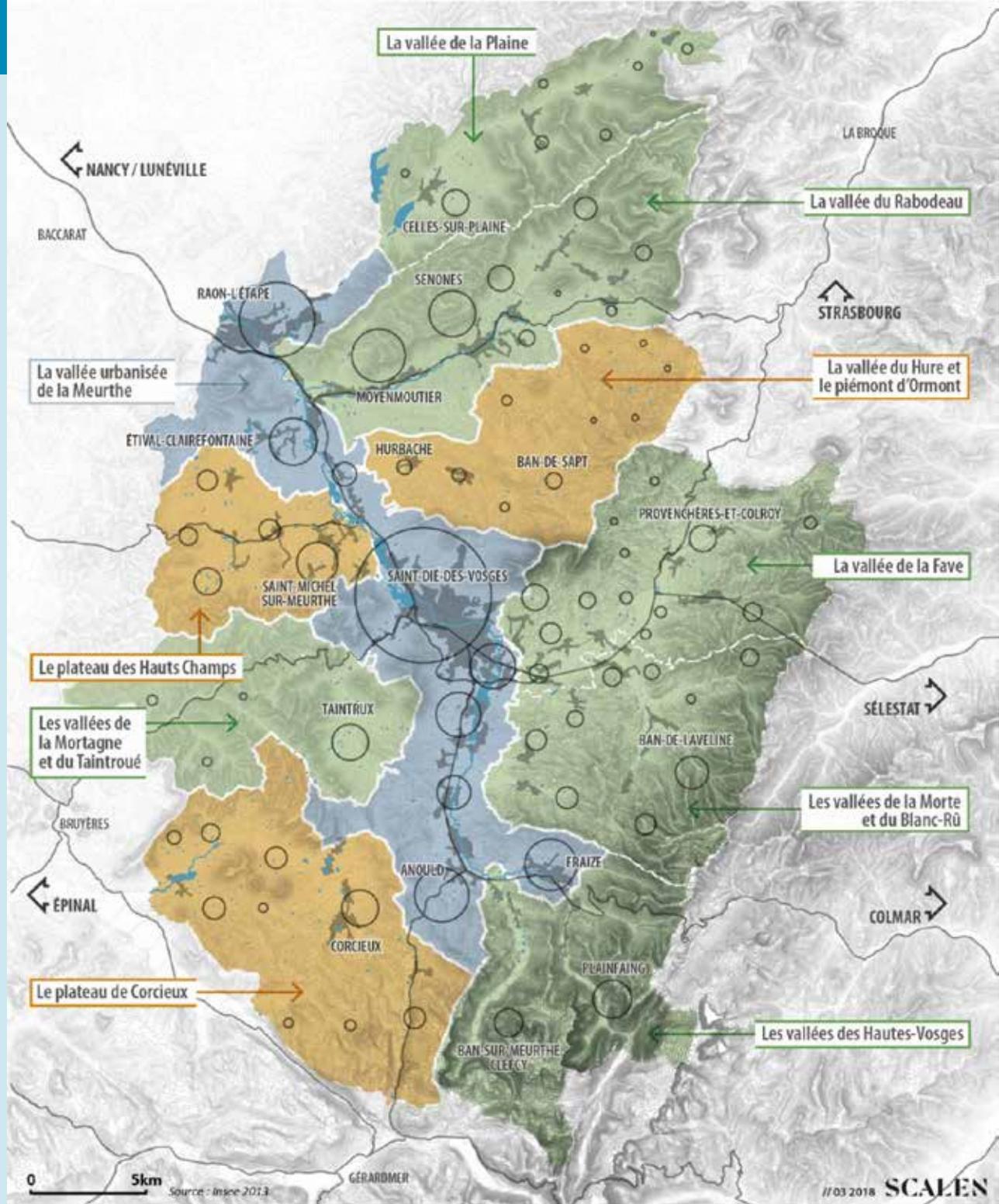


LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Située à l'Est du département des Vosges, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges forme un territoire cohérent fait de centralités naturelles, reliées entre elles par un réseau routier permettant des déplacements aisés.

Configuré en un système de vallées, ce territoire de 77 communes et d'environ 75 000 habitants s'organise autour de la vallée de la Meurthe, qui traverse le territoire du Sud au Nord, et de la ville-centre de Saint-Dié-des-Vosges qui recense environ 20 000 habitants. Sept pôles intermédiaires viennent équilibrer le territoire, offrant ainsi une armature de services bien structurée : Raon-l'Étape, Senones, Moyenmoutier, Corcieux, Fraize, Plainfaing et Provenchères-et-Colroy.

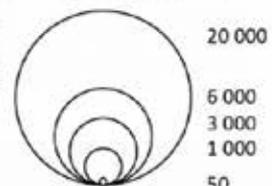
Les différentes entités paysagères de l'Agglomération (zones montagneuses, vallées, plateaux agricoles) forment un cadre de vie et une attractivité propres à ce territoire de moyenne montagne qui regorge d'atouts naturels et d'activités sportives et culturelles, mais aussi d'un tissu socio-économique en plein renouveau.



- VALLÉE PRINCIPALE
Vallée urbanisée de la Meurthe
- VALLÉES SECONDAIRES
à dominante forestière
- PLATEAUX AGRICOLES

- Espaces artificialisés
- Voiries principales

Nombre d'habitants en 2013



LES VICE-PRÉSIDENTS



1^{ère} Vice-Présidente
Annabelle SOUDIERE

Déléguée aux Ressources Humaines, à la Formation, à l'Enseignement Supérieur, à l'Égalité des chances et à l'Administration générale



2^{ème} Vice-Président
Bruno TOUSSAINT

Délégué à la Santé et à la Politique de la ville



3^{ème} Vice-Présidente
Brigitte GAMAIN

Déléguée à la Cohésion Territoriale et aux Relations avec les Communes



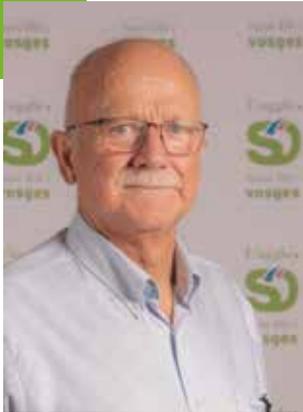
4^{ème} Vice-Président
Benoît PIERRAT

Délégué à l'Emploi, à l'Économie, au Commerce, à l'Artisanat et à l'Économie Sociale et Solidaire



5^{ème} Vice-Présidente
Caroline PRIVAT-MATTIONI

Déléguée au Développement Durable et à la Transition Écologique et Énergétique



6^{ème} Vice-Président

André BOULANGEOT

Délégué aux Bâtiments, aux Travaux
Communautaires et à l'Accessibilité



7^{ème} Vice-Président

Jean-Marie LALANDRE

Délégué à la Prévention, à la Collecte et
Valorisation des déchets et aux Sports



8^{ème} Vice-Présidente

Caroline LEROGNON

Déléguée aux Finances



9^{ème} Vice-Président

Jean-Louis ROPP

Délégué à l'Eau et l'Assainissement
et aux Cycles de l'Eau



10^{ème} Vice-Présidente

Claude KIENER

Déléguée à la Culture, aux Grands
Evénements et à la Mémoire

LES VICE-PRÉSIDENTS (SUITE)



11^{ème} Vice-Président

Patrick LALEVÉE

Délégué au Tourisme, à la Promotion du Territoire et à la Montagne

12^{ème} Vice-Président

Serge ALEM

Délégué à l'Habitat, au Logement et aux Centralités



13^{ème} Vice-Président

Jacques JALLAIS

Délégué à l'Urbanisme

14^{ème} Vice-Présidente

Gina FILOGONIO

Déléguée aux Associations, à la Solidarité et à l'Égalité des Femmes et des Hommes



15^{ème} Vice-Présidente

Virginie LALEVÉE

Déléguée à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Services Publics

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Bernard ROPP
Délégué aux
déchettes

Patrick ZANCHETTA
Délégué à
l'Assainissement
et aux Travaux
Communautaires



**Aurélien
BANSEPT**
Délégué à la
Biodiversité

Christian CAEL
Délégué à l'Agriculture
et aux Circuits courts



**Carole
TRARBACH**
Déléguée
aux Services
Publics

**Delphine
DUCRET-DIDIER**
Déléguée au
Commerce et à
l'Economie Sociale et
Solidaire



Denis GUYON
Délégué à la
Mémoire, aux
Combattants
et au Petit
Patrimoine

Steeves BRENET
Délégué à la
Transition numérique,
au Marketing
Territorial et à la
Communication



**Laurent
PARISSÉ**
Délégué
à la Ruralité



**Gérard
ROUDOT**
Délégué à
l'Eau

**Emmanuel
LAURENT**
Délégué aux
Mobilités Actives



LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Didier AGUSTI,
maire de Denipaire

Serge ALEM,
maire de Ban-de-Sapt

François ALTAN,
maire de Belval

Eric AUBERT,
maire de Raves

Jean-Luc AUDOIN,
maire de Le Saulcy

Edite AUGUSTO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des Vosges

Jean-Yves AUZENE,
maire de La Croix-aux-Mines

Nicolas BALLAND,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Aurélien BANSEPT,
maire d'Etival-Clairefontaine

Annie-Marie BARTH,
maire de Combrimont

Issam BENOuada,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Jean-Luc BEVERINA,
maire de Senones

André BOULANGEOT,
maire de Sainte-Marguerite

Jean-Paul BOULANGER,
maire de La Houssière

Steeves BRENET,
maire de Provenchères-et-Colroy

Jean-François BRUELLE,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Christian CAEL,
maire de Corcieux

Jacques CAVERZASI,
maire de Bois-de-Champs

Pierre CHACHAY,
maire de Taintrux

Régine CHINOUILH,
maire de Le Puid

Dominique CHOBOUT,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Hélène CHRETIEN,
adjointe au maire de Senones

Jean-Claude COURRIER,
adjoint au maire de Moyennmoutier

Jean-Marie CUNY,
maire de La Petite-Fosse

Colette DAUPHIN,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Marie-Claire DEL MASTRO,
conseillère municipale de Raon-l'Etape

Alain DEMANGE,
adjoint au maire d'Anould

Christian DEMANGE,
maire de Saint-Jean-d'Ormont

Stéphane DEMANGE,
maire de Ban-de-Laveline

Sylvia DIDIERDEFRESSE,
maire de Ban-sur-Meurthe-Clefcy

Delphine DIDIER-DUCRET,
adjointe au maire de Moyennmoutier

Dominique DUHAUT,
maire de Entre-Deux-Eaux

Virginie DUPONT,
conseillère municipale de Raon-l'Etape

Sylvie FEBVET,
adjointe au maire d'Etival-Clairefontaine

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

François FLEURENTDIDIER,
conseiller municipal de Fraize

Gina FILOGONIO,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Brigitte GAMAIN,
maire de Châtas

Romain GANIER,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Claude GEORGE,
maire de Saint-Remy

Annie GERARDIN,
maire de Nompatelize

Jean-Marie GLE,
maire de Pair-et-Grandrupt

Nadia GUIDAT,
adjointe au maire de Sainte-Marguerite

Jean-Michel GRANDMAIRE,
maire de La Salle

Mustafa GUGLU,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Denis GUYON,
maire de Pierre-Percée

Alain HAASS,
maire de La Grande Fosse

Christian HARENZA,
maire de Grandrupt

Brigitte HENRI,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Denis HENRY,
maire de Biffontaine

Denis HENRY,
maire de Raon-sur-Plaine

Patrick HERRIOT,
maire de Le Mont

Jacques HESTIN,
maire d'Anould

Denis HUIN,
maire de La Bourgonce

Jacques JALLAIS,
maire de Saulcy-sur-Meurthe

Claude KIENER,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Bertrand KLEIN,
maire de Moussey

Jean-Georges KOELLER,
maire de Le Vermont

Jean-Marie LALANDRE,
conseiller municipal de Le Beulay

Patrick LALEVEE,
maire de Plainfaing

Virginie LALEVEE,
maire de les Arrentès-de-Corcieux

Daniel LALLEMAND,
maire de Ménil-de-Senones

Emmanuel LAURENT,
maire de Mandray

David LAXENAIRE,
maire de Remomeix

Lionel LECLERC,
maire de Mortagne

Catherine LECOMTE,
maire de Vienville

Françoise LEGRAND,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Anthony LEMAIRE,
maire de Coinches

Céline LEMAIRE,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Caroline LEROGNON,
maire de Fraize

Bernard LIEGOIS,
maire de Barbey-Seroux

Marc MADEDDU,
maire de Saint-Léonard

Jean-Jacques MARCHAL,
adjoint au maire de Moyenmoutier

Lucette MARCHAL,
adjointe au maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

William MATHIS,
maire de Saint-Michel-sur-Meurthe

Etienne MEIRE,
maire de Raon-lès-Leau

Laure MOULIN,
adjointe au maire d'Anould

Jacques NICOLLE,
maire de Bertrimoutier

Jean-Marie NICOLLE,
maire de Saint-Stail

Laurent PARISSÉ,
maire de Lubine

Raoul PARTAGE,
maire de Lesseux

Damien PERSON,
adjoint au maire de Fraize

Benoît PIERRAT,
maire de Raon-l'Étape

Julien PIERRAT-LABOLLE,
conseiller municipal de Raon-l'Étape

Christian PETIT,
maire de Bionville

Jean-Joël PITON,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Charline PRINCE,
maire de Frapelle

Caroline PRIVAT-MATTIONI,
conseillère municipale de Saint-Dié-des-Vosges

Guillaume PRUNIER-DUPARGE,
maire de Luvigny

Jean RABOLT,
maire de La Petite-Raon

Marie-Christine REGNIER,
maire de Vexaincourt

Christine RISSE,
maire de Celles-sur-Plaine

Bernadette RIVAT,
maire de Les Rouges-Eaux

Bernard ROPP,
maire de La Voivre

Jean-Louis ROPP,
maire de Vieux-Moulin

Gérard ROUDOT,
maire de Lusse

Jacques ROUYER,
maire de Germaingoutte

Philippe SALERIO,
adjoint au maire de Raon-l'Étape

Pierre SARRAZIN,
maire d'Allarmont

Boury SECK,
adjointe au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Nicolas SIMON,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Annabelle SOUDIERE,
maire de Nayemont-les-Fosses

Jean-Luc THIRIET,
maire de Les Poulières

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Bernard THOMAS,
maire de Gerbépal

Daniel TISSERRAND,
maire de Neuvillers-sur-Fave

Bruno TOUSSAINT,
maire de Saint-Dié-des-Vosges

Carole TRARBACH,
conseillère municipale de Raon-l'Étape

Jacques VALANCE,
maire de La Chapelle-devant-Bruyères

Patrick VILLAUME,
maire d'Hurbache

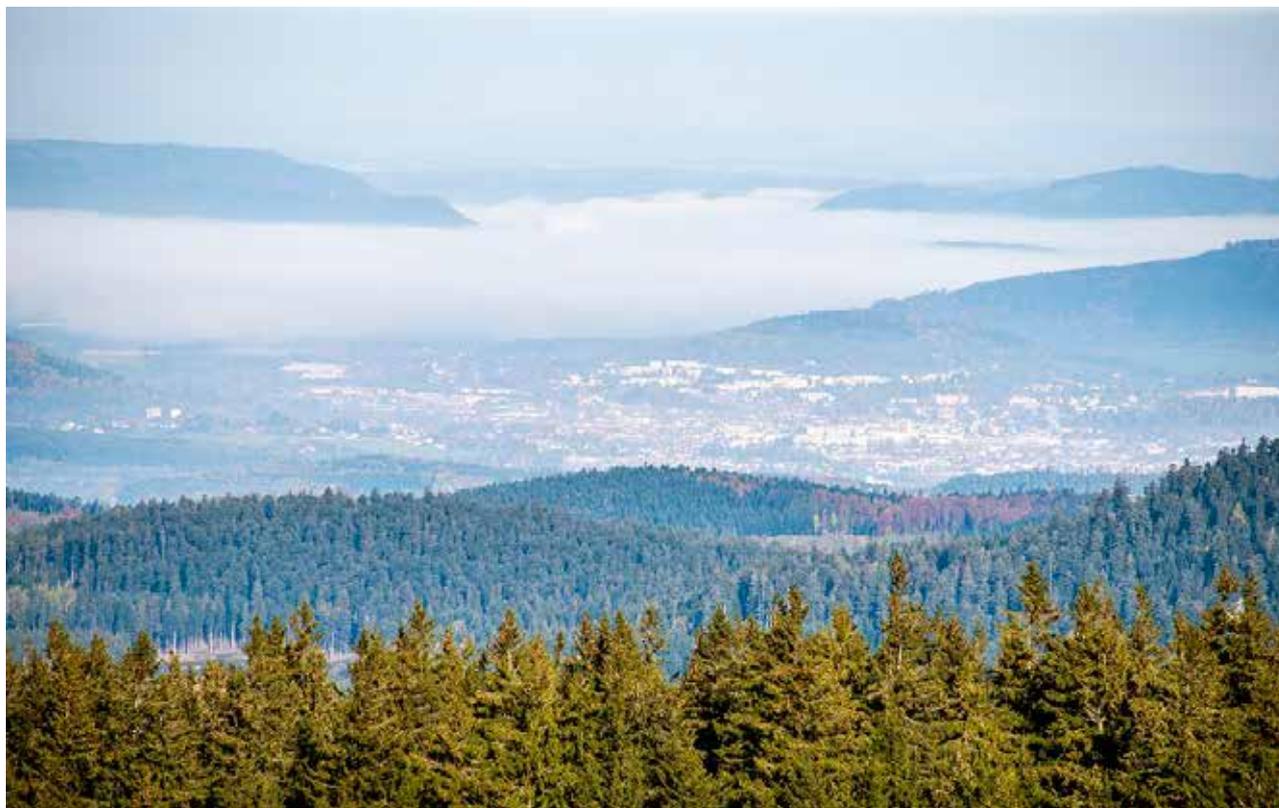
Rachel VOINSON,
maire de Wisembach

Jean-Marie VONDERSCHER,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges

Patrick VOURIOT,
conseiller municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Fanny WAGNER,
adjointe au maire de Saulcy-sur-Meurthe

Patrick ZANCHETTA,
adjoint au maire de Saint-Dié-des-Vosges





LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1- EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

- ◆ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- ◆ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- ◆ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- ◆ Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2- EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE :

- ◆ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- ◆ Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ◆ Création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme ;
- ◆ Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code.

3- EN MATIÈRE D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT :

- ◆ Programme local de l'habitat ;
- ◆ Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- ◆ Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- ◆ Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- ◆ Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- ◆ Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4- EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE LA VILLE :

- ◆ Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- ◆ Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- ◆ Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

6- EN MATIÈRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

- ◆ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7- COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS.

8- EAU.

9- ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, DANS LES CONDITIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 2224-8 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

10- GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, AU SENS DE L'ARTICLE L. 2226-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

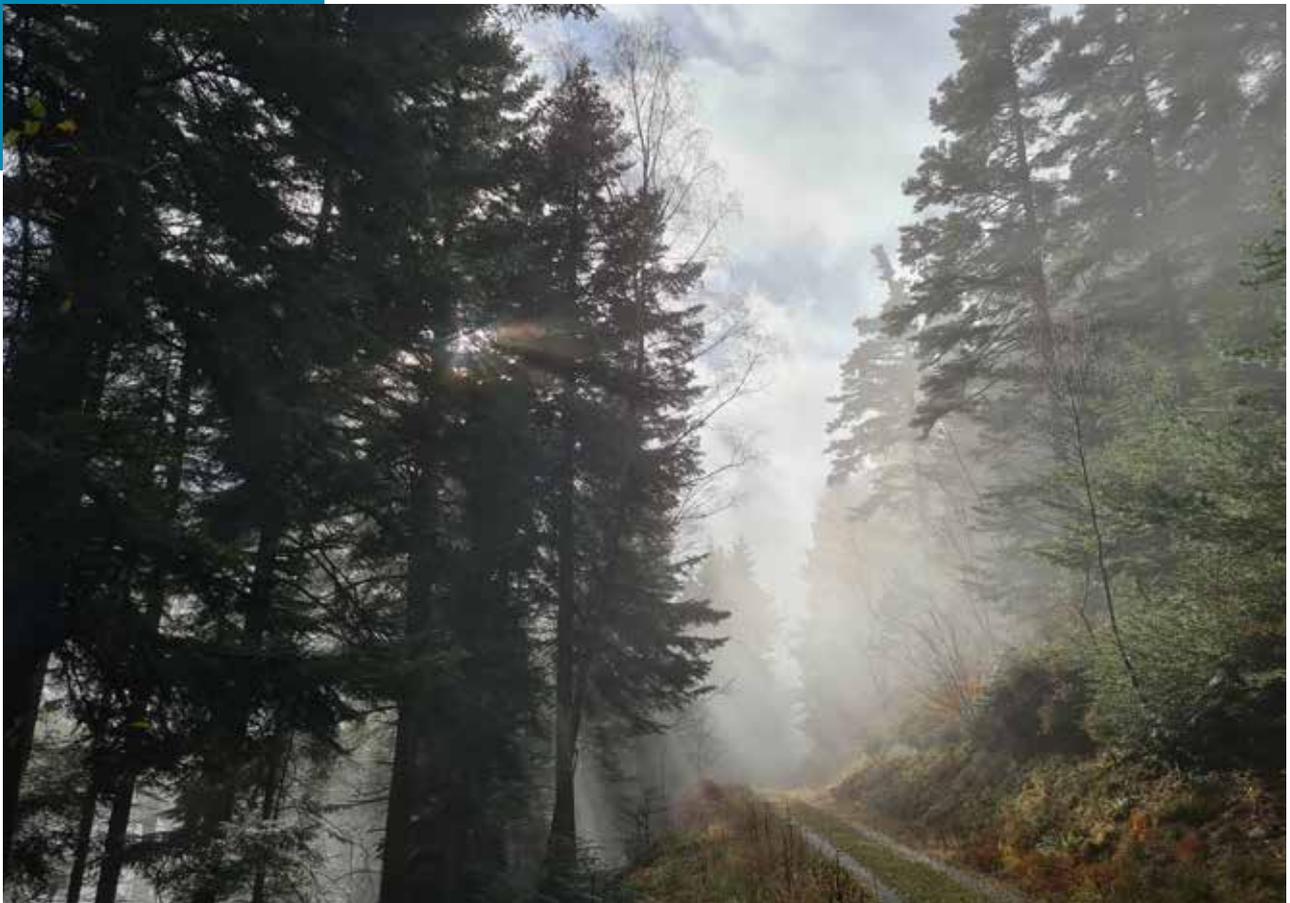
LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

- ◆ En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- ◆ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ◆ Action sociale d'intérêt communautaire ;
- ◆ Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- ◆ Création, entretien et gestion des équipements touristiques et patrimoniaux suivants :
 - ◆ les aires de camping-cars ;
 - ◆ les pistes multi-activités – voies vertes ;
 - ◆ les sentiers touristiques créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire ;
 - ◆ le château de Pierre-Percée ;
 - ◆ la signalétique des sites patrimoniaux et touristiques.
- ◆ Démarche de labellisation « Villes et Pays d'art et d'histoire » ;
- ◆ Etudes et travaux visant à la réhabilitation et la valorisation du petit patrimoine rural caractéristique du territoire : fontaines, lavoirs et calvaires ;
- ◆ Etudes de valorisation patrimoniale et touristique des Abbayes ;
- ◆ Création et mise en place d'une signalétique d'identification du territoire ;
- ◆ Participation financière à l'établissement des réseaux publics de communications électroniques par conventions avec les collectivités territoriales compétentes ;
- ◆ Gestion et entretien des infrastructures télévisuelles ;
- ◆ Gestion des maisons de santé rurales de Ban-de-Laveline et Provençères-et-Colroy ;

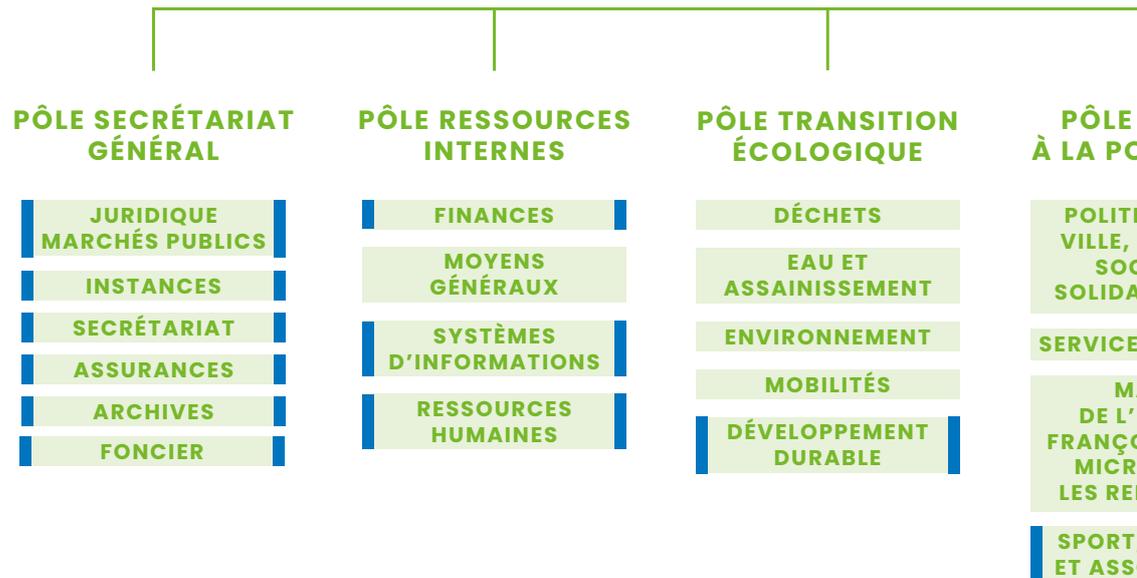
- ◆ Promotion et formation à l'art musical sur le territoire des communes membres conformément aux statuts du Syndicat Mixte d'Arts Vivants ;
- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences, aux activités et actions du Syndicat Mixte du PETR de la Déodatie ;
- ◆ Participation dans le cadre de ses compétences aux activités et actions du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre-Percée ;
- ◆ Contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- ◆ Soutien et accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante sur le territoire ;
- ◆ Actions relatives à la gestion des structures paysagères et la détermination de systèmes agronomiques de production en vue de la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau : la réalisation et le portage du projet collectif territorial encadrant les Paiements pour Services Environnementaux (PSE), octroi et versement des PSE, contrôle, animation et suivi des actions menées au titre des PSE.



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges



Services mutualisés avec la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

Rattachement fonctionnel



**PRÉSIDENT
DE L'AGGLOMÉRATION
DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES**

CABINET

COMMUNICATION

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES**

**SERVICE
POPULATION**

**ÉCONOMIE
SOCIALE ET
SANTÉ**

S AU PUBLIC

**MAISON
ENFANCE
DISE-DOLTO
OCRÈCHE
NARDEAUX**

**, JEUNESSE
OCIATIONS**

**PÔLE
CULTURE**

**LECTURE PUBLIQUE
CONSERVATOIRE
OLIVIER-DOUCHAIN**

SPECTACLE VIVANT

**PATRIMOINE
ET MUSÉES**

**PÔLE ATTRACTIVITÉ
TERRITORIALE**

**DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE,
CENTRALITÉS,
HABITAT**

**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

URBANISME

**SERVICES
TECHNIQUES**

**VOIRIE ET RÉSEAUX
BÂTIMENTS**

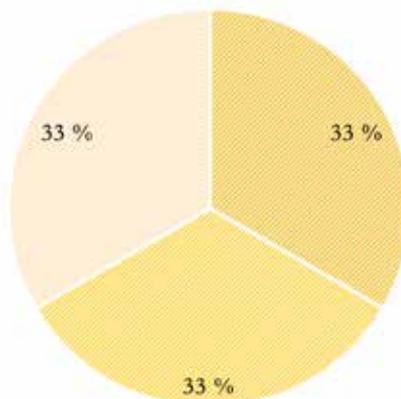
**OFFICE DE TOURISME
INTERCOMMUNAL**

AU 17 JUIN 2022

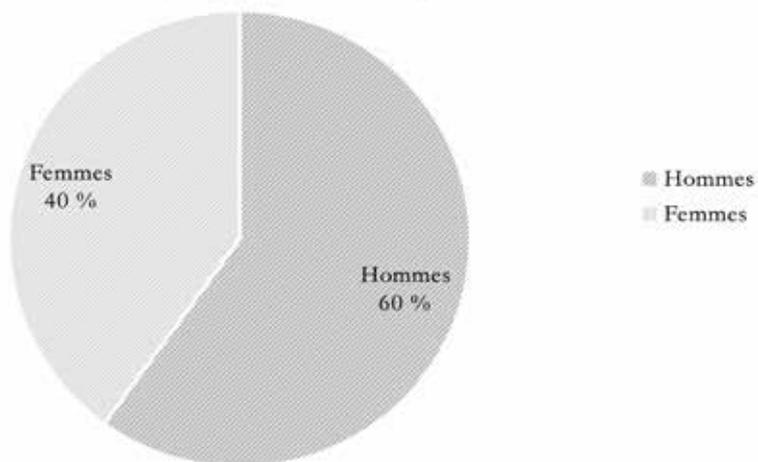
LES CHIFFRES CLÉS

Moyenne d'âge des agents

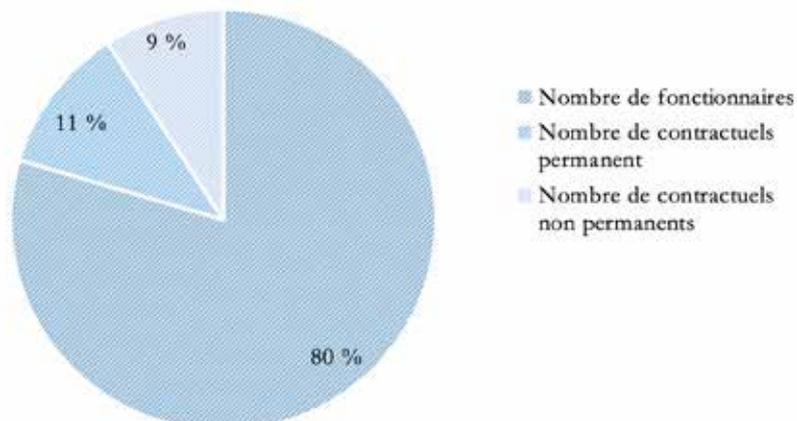
■ Moins de 30 ans ■ 30 à 49 ans ■ 50 ans et plus



Répartition par genre

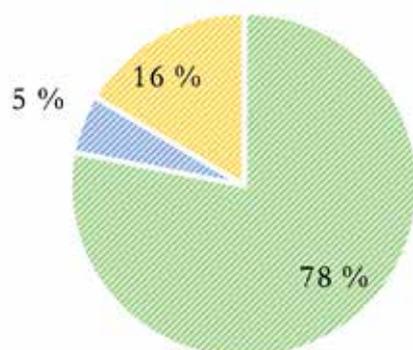


Effectif



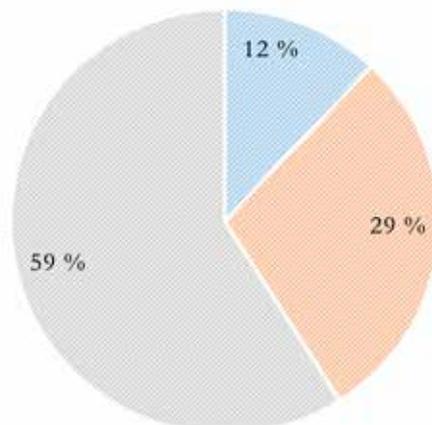
Mouvements de personnel

- Recrutement
- Départ en retraite
- Mutation / fin de contrat



Répartition des agents par catégorie

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C



LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL REGROUPE 3 PÔLES :

- ◆ **Le service juridique** qui assure le suivi et la gestion de la commande publique, il assure la garantie juridique de la collectivité dans les actes et dossiers des services, y compris en phase pré-contentieuse et contentieuse le cas échéant. Il vient également en conseil et appuis des directions et élus qui le sollicitent.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022

- **Le renouvellement et accompagnement à la prise d'effet du nouveau Contrat de concession Eau et Assainissement ;**
- **L'accompagnement des services dans divers projets d'amélioration et de mise en conformité des bâtiments publics** (végétalisation et accessibilité des écoles, mise en conformité AD'AP) ;
- **L'accompagnement du Service déchets à la réflexion sur la mise en place de la tarification incitative ;**
- **Le lancement et attribution des dernières consultations en lien avec le projet de construction de la Boussole** : mobilier, matériel informatique, climatisation, décoration intérieure, déménagement sur site ;
- **L'accompagnement des services dans les projets internes structurants de l'EPCI** : mutualisation des besoins, groupements de commandes.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2023

- Le renouvellement du contrat de performance énergétique en matière d'éclairage public de la ville ;
- L'appui aux services et veille juridique sur les sujets nationaux ayant un impact local (comme le compostage ou le décret tertiaire) ;
- L'adhésion à la Charte Régionale de la Commande Publique (Région Grand Est).

- ◆ **Le service des assemblées** assure de manière transverse la gestion, le fonctionnement et l'organisation des instances de la collectivité (Bureau, Conférence et Conseil communautaire). Il gère également le suivi des opérations foncières et les archives. Le service des assemblées intervient dans tout le processus de préparation des assemblées et des actes de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges et de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges : depuis la proposition des ordres du jour jusqu'au contrôle de légalité des actes.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022

- **188 délibérations en conseil communautaire ;**
- **111 délibérations en bureau décisionnel ;**
- **19 décisions du Président ;**
- **119 arrêtés du Président ;**
- **31 bureaux informels ;**



◆ **Le service des assurances** est en charge de la gestion des contrats d'assurances de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

▶ PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022

- Dématérialisation de dossiers d'assurance et de ses archives ;
- Gestion du suivi du dossier de l'incendie de la Hallière ;
- Mise en place de nouveaux contrats comme les dommages aux biens, la responsabilité civile etc.).

▶ CHIFFRES CLÉS :

- 85431 m² de bâtiments ;
- 22 sinistres ouverts ;
- 104 stations d'épurations, d'assainissement, de pompage ;
- assure des dizaines de manifestations, concerts et autres événements décentralisés.

Adresse mail générique : secretariat_general@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION

LA DIRECTION DU SERVICE À LA POPULATION REGROUPE 5 PÔLES :

- ◆ **Sport et associations** qui promeut la pratique sportive locale, gère et organise des évènements, l'enseignement des activités physiques et sportives pendant le temps scolaire et extrascolaire, gère des installations sportives municipales et intercommunales et élabore et suit les budgets ;

▶ CHIFFRES CLÉS :

- 12 manifestations en 2022 dont le Tour de France féminin ;
- 286 300 € de subventions de fonctionnement allouées aux clubs sportifs ;
- 602 000 € de subventions accordées aux associations sportives et culturelles.

- ◆ **Vie étudiante** qui organise la journée d'intégration des étudiants et le développement des relations entre les établissements supérieurs et la collectivité ;

▶ CHIFFRES CLÉS :

- 12 établissements supérieurs ;
- 1 000 étudiants sur le territoire ;
- Près de 460 étudiants ont répondu présent à la journée d'intégration.

- ◆ **Jeunesse** qui propose les activités sportives, culturelles et de loisirs variées tout au long de l'année, la formation des animateurs (BAFA), accompagne des mineurs vers une expérience professionnelle, élabore et suit les budgets ;

- ◆ **Politique de la ville** qui réduit les inégalités entre les territoires, revalorise les zones urbaines dites sensibles et accompagne les projets des quartiers politiques de la ville ;

- ◆ **France Services** accompagne les individus éloignés de l'accès au numérique, rapproche le service public des usagers, réduit les inégalités et élabore et suit les budgets.

▶ CHIFFRES CLÉS :

- 9 sites principaux ;
- 7 permanences « itinérantes » à Anould, Gerbépal, La Chapelle-devant-Bruyères, Nompatelize, Moyemoutier, Ban de Sapt et Moussesey ;
- 13 conseillers France Services ;

Adresse mail générique : sports@ca-saintdie.fr



LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les missions du service sont cadrées par le contrat de ville cadre signé en 2015 qui constitue le document unique de référence de la politique de la ville, contrat au sein duquel tous les signataires sont engagés à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires.

Le travail est mené autour des dimensions sociale, urbaine et économique au travers de trois piliers fondamentaux :

- **La cohésion sociale** (Programme de Réussite Educative (PRE), tranquillité des habitants, culture, santé, sport, accès aux droits...) ;
- **Le cadre de vie** (gestion urbaine de proximité, conseils citoyens, engagement des bailleurs sociaux dans l'amélioration du cadre de vie ;
- **L'emploi et le développement économique** (dispositif garantie jeune, contrats emploi d'avenir, rapprochement jeunes des quartiers prioritaires et entreprises.

Les missions principales du service se déclinent selon les modalités suivantes :

- **Mise en œuvre des orientations stratégiques et politiques** de la collectivité en matière de politique de la ville ;
- **Animation et participation aux instances techniques et de pilotage** de la politique de la ville avec les services de l'État et les partenaires locaux ;
- **Mise en place et animation des réseaux d'acteurs locaux et associatifs** ;
- **Construction et instruction des programmations annuelles d'actions**, en assurant la cohérence et le suivi administratif, financier et opérationnel ;
- **Promotion et suivi des appels à projets de droit commun** (suivi, relais, impulsion des actions...) ;
- **Développement et articulation des actions**, en concertation avec les services et les partenaires locaux sur les quartiers prioritaires.

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :**

- Poursuite du travail de mobilisation des partenaires autour d'actions portées collectivement ;
- Préparation des projets par thématique de manière à anticiper une programmation annuelle qui prenne en compte les besoins exprimés par les habitants et partenaires lors des réunions d'échange ;
- Développement des actions qui concourt à la mixité et au lien intergénérationnel notamment au travers du sport et de la culture.

► **CHIFFRES CLÉS :**

- 38 projets financés un montant global de financement de 140 700 € ;
- 103 000 € de financement alloués au Programme de Réussite Éducative (PRE) ;
- Financement de 3 postes adultes relais, ainsi que des financements complémentaires perçus sur les actions spécifiques de droit commun (droit de femmes, lutte contre les discriminations, culture et lien social, ...).

Adresse mail : elhame.el-allami@ca-saintdie.fr



LE RÉSEAU « ESCALES »

Le réseau « Escales », composé de 5 médiathèques, a pour mission de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation permanente et à la pratique culturelle. Les différents sites sont des lieux de ressources documentaires, de travail, de découvertes, de rencontres et d'animations diverses.

LES 5 MÉDIATHÈQUES SONT SITUÉES À :

- Etival-Clairefontaine ;
- Fraize ;
- Raon-l'Etape ;
- Saint-Dié-des-Vosges ;
- Senones.

► PRINCIPALE RÉALISATION EN 2022 :

- **Finalisation du déménagement des collections et des équipes et aménagement intérieur de la Boussole**, nouvel espace supplémentaire de culture, de formation et d'informations à Saint-Dié-des-Vosges.

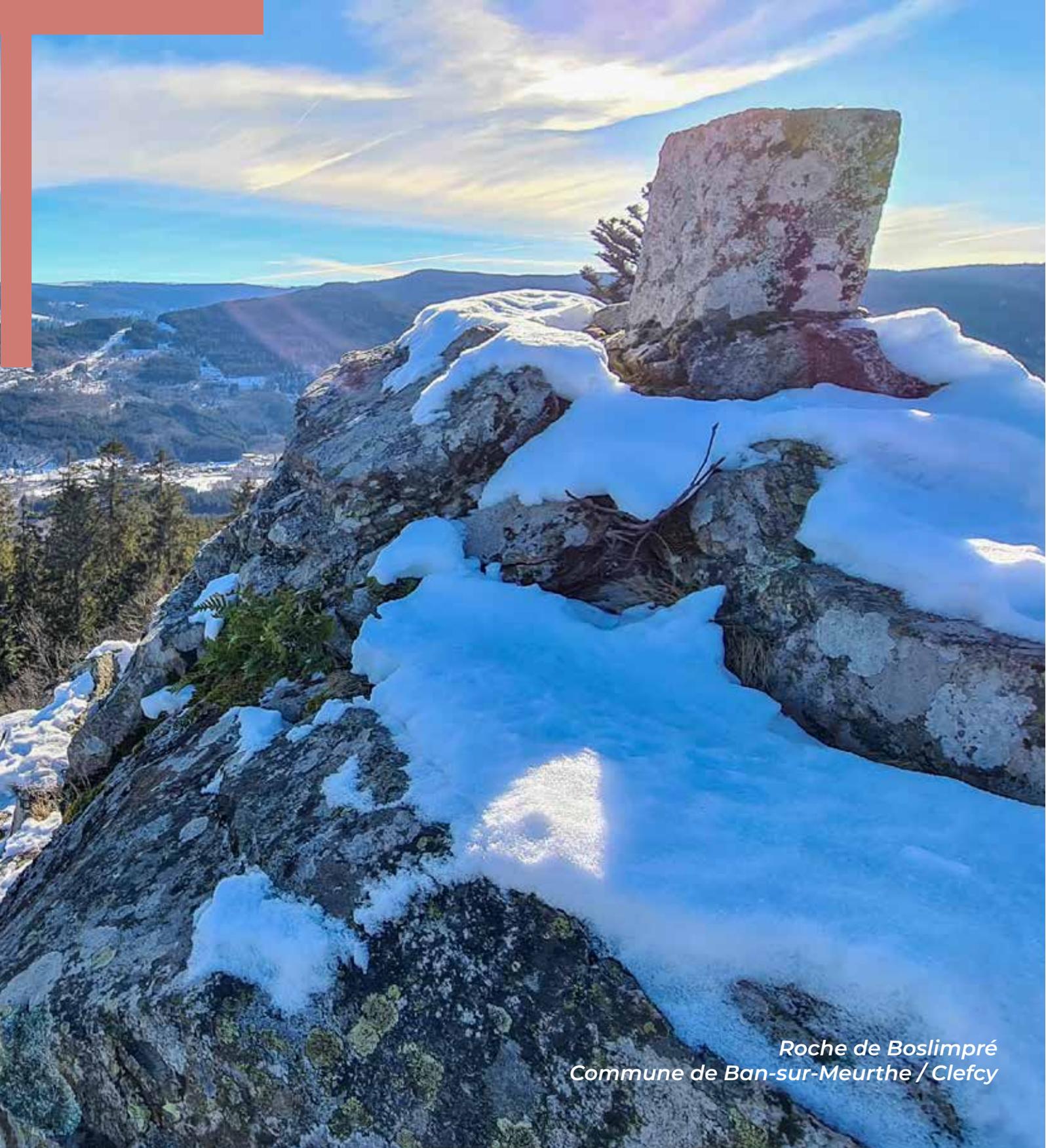
► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Déménagement des collections de la Médiathèque Victor Hugo vers la Boussole, pôle culturel et touristique ;
- Ouverture de la Boussole : inauguration, accueil et diversification du public, installation du mobilier, prise en main du bâtiment, formation aux nouveaux outils, développement d'une offre de médiation et de partenariats. ;
- Préparation du second Contrat Territoire Lecture (CTL) : 2024-2026.

► CHIFFRES CLÉS :

- 2 335 inscrits ;
- 35 000 entrées ;
- 130 734 prêts de livres.

Adresse mail générique : escales@ca-saintdie.fr



*Roche de Boslimpré
Commune de Ban-sur-Meurthe / Clefcy*

LE MUSÉE PIERRE-NOËL ET PATRIMOINE

Le Musée Pierre-Noël accueille les visiteurs sur trois niveaux d'expositions et présente au fil des sept collections permanentes du Musée, labellisé « Musée de France », les richesses patrimoniales, artistiques et naturelles du territoire.

Des expositions temporaires et des temps forts annuels complètent l'offre culturelle du musée, pour apporter aux visiteurs un regard toujours plus curieux, sensible et affranchi.

Par les différents supports en développement au sein du service de médiation, le musée souhaite donner aux scolaires, aux structures d'accueil, aux associations et aux visiteurs individuels, la connaissance d'un patrimoine et l'attrait pour les diverses formes d'art. Visites, ateliers de pratique, livrets-jeux, dispositifs participatifs sont pensés dans une volonté d'ouverture, afin que chaque visiteur puisse appréhender de manière simple et ludique les œuvres et développer son regard artistique.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022 :

- **Expositions Animorama**, dans le cadre de la résidence-éveil du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), Giovan Betto (1642-1722) – Un architecte italien en terres lorraines, Pierre Didier – Morceaux choisis et Lisbonne / Portugal ;
- **Participation à la Nuit européenne des musées**, aux Journées européennes du patrimoine, à la Fête de la science, au Festival international de géographie, au Printemps des cimetières et aux Journées européennes des Métiers d'art.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Achèvement du projet de sentier de mémoire sur le site historique militaire de la Cote 766 ;
- Renouveau du sentier du Sagard derrière la scierie du Lançoir ;
- Finalisation du chantier de numérisation de la collection ornithologique du Musée Pierre-Noël.

► CHIFFRES-CLÉS 2022 :

- 12 200 visiteurs au Musée Pierre-Noël dont 2 500 scolaires ;
- 1 645 visiteurs au Centre d'Interprétation et de Documentation de la Menelle ;
- 6 400 visiteurs à la Scierie du Lançoir ;
- Plus de 1 500 visiteurs sur l'ensemble du territoire le weekend des Journées Européennes du Patrimoine ;
- 9 œuvres acquises pour les collections en vente publique, 6 obtenues par donation.

Adresse mail générique : musee_pierre_noel@ca-saintdie.fr



LE CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) est une démarche portée sur un territoire visant la généralisation de l'accès des enfants et des jeunes aux arts et à la culture. Il émane de la volonté de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de développer des actions d'éducation artistique et culturelle prenant en compte tous les temps de la vie des jeunes, de 0 à 25 ans, sur le temps scolaire (école, collège, lycée, post-bac) et hors temps scolaire (éveil, périscolaire, extrascolaire, familial, social, jeunes adultes).

Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, cosigné à l'automne 2020 avec l'académie de Nancy-Metz, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est et le conseil départemental des Vosges, est porté par le pôle Culture et se déploie avec les équipes des différents services (lecture publique, Spectacle Vivant, patrimoine et musées, enseignement musical) en portant tout au long de l'année des projets variés grâce à l'implication de nombreux partenaires.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022 :

- **Appel à projet académique et hors temps scolaire** : interventions d'artistes sur le territoire, soit 47 projets menés pour plus de 2000 enfants et jeunes bénéficiaires ;
- **Mise en place de parcours de découvertes artistiques « Les Petits Mondes de l'Art »** : un parcours de découvertes artistiques soit 12 journées organisées pour 550 écoliers ;
- **Mise en place d'une exposition « Résidence-éveil »** dédiée à la petite enfance : une exposition et un spectacle présentés à près de 850 enfants âgés de 1 à 6 ans ;
- **Mise en place d'un éveil et d'une éducation musicale** avec une musicienne-intervenante soit 92 séances pour près de 500 enfants bénéficiaires ;

En novembre 2022, aux côtés de 78 autres collectivités en France dont 17 en Grand Est, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a été labellisée 100 % Education Artistique et Culturelle (EAC) pour une période de 5 ans, label lancé à l'initiative du Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC) donnant une feuille de route visant à parvenir au 100 % EAC à l'horizon 2027.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Progression du projet dédié à la petite enfance par la mise en œuvre d'actions complémentaires ;
- Mise en route d'un nouveau projet concernant un secteur de l'intercommunalité : une résidence de territoire ;
- Création d'un chantier de réflexion sur l'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire favorisant le maillage des acteurs associatifs de l'Agglomération.

► CHIFFRES-CLÉS 2022 :

- 3 900 enfants et jeunes de 0 à 25 ans bénéficiaires ;
- Plus de 50 % d'établissement scolaires participants.

Adresse mail : delphine.courant@ca-saintdie.fr



LE PÔLE SPECTACLE VIVANT

Le Pole Spectacle Vivant programme des projets artistiques de création contemporaine ayant pour objectif d'encourager la population locale à s'engager de manière réfléchie avec les expressions artistiques et culturelles, en stimulant la réflexion, le questionnement et la discussion. L'idée est de créer des opportunités pour nourrir la pensée critique, encourager la curiosité intellectuelle et promouvoir la diversité des perspectives au sein de la communauté d'agglomération. Ce processus contribue non seulement à l'enrichissement individuel, mais aussi à la construction d'une communauté qui valorise la pensée critique. Il est soutenu par le Conseil Départemental des Vosges, le Conseil Régional Grand Est et la Préfecture pour ses actions dans les quartiers.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022 :

- **Parcours professionnel d'Olivier de Sagazan** : Parcours de formation en partenariat avec l'Agence Culturel Grand Est et le Centre Dramatique National de Strasbourg afin de proposer un master class aux artistes professionnels du Grand Est ;
- **Résidence sous chapiteau de la compagnie Baraka** à Corcieux : Implantation de 3 semaines d'une compagnie de cirque sous chapiteau avec de nombreux temps d'échanges, de rencontre et de représentation du spectacle sur le thème des Migrations ;
- **Tournée du spectacle « Mr Tambourine Man »** à Ban-de-Laveline, Raon-lès-Leau et Saint-Jean-d'Ormont, spectacle dans le IN du Festival d'Avignon ;
- **Projet Basinga** dans le quartier Kellermann autour d'une traversée funambule au-dessus du parc Camille SEE, 15 jours de présence : artistique, plus de 100 bénévoles et un engagement de tout le quartier ;
- **Restitution de la compagnie le « Plateau Ivre »** de 3 ans de résidence sur le territoire à Saint-Dié-des-Vosges, Senones et Bertrimoutier ;
- **Tournée dans le cadre de l'été en Grand du spectacle «Beethoven Metallo Vivace»** par la compagnie « Monsieur Le Directeur » à Corcieux, Plainfaing, Moyemoutier, Raon-l'Etape et Saint-Roch ;
- **Soutien à la création et première représentation de la compagnie Errance** basée à Anould dans le cadre de la Nuit du Cirque ;

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Se rapprocher au plus près des publics éloignés de la Culture ;
- Soutenir l'implantation d'artistes sur le territoire ;
- Dynamiser culturellement la communauté d'agglomération.

► CHIFFRES-CLÉS 2022 :

- 52 compagnies accueillies
- 64 représentations
- Environ 190 jours de résidence
- 25 lieux de spectacle différents ;



LE CONSERVATOIRE OLIVIER-DOUCHAIN

Le Conservatoire est un établissement d'enseignement artistique reconnu pour la qualité de sa pédagogie et sa participation active dans divers projets départementaux. Il propose, au total, une quarantaine de disciplines musicales individuelles ainsi que de nombreuses pratiques collectives.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022 :

- **Reconduction des goûters musicaux en EHPAD**, jam session pop rock'n blues, jazz session, de nombreux concerts sur tous les sites (dont un conte musical), des masters class et rencontres artistiques, participation d'élèves et professeurs aux orchestres de l'Agglomération, participation à des événements sur tout le territoire : (Festival International de Géographie, Octobre Rose, Saint Nicolas, inauguration des fêtes foraines, des marchés de Noël et cérémonies patriotiques), visite des studios Downtown à Strasbourg ;
- **Partenariats avec le Conservatoire** à Rayonnement Départemental d'Épinal, l'école de musique de Vandoeuvre-lès-Nancy, les orchestres du territoire (ex : Festival Orchestral), les amis des jeunes artistes musiciens (AJAM), Festival des Abbayes en Lorraine ;
- **Nouveautés** : Création d'Orchestra Pop (cordes et musiques actuelles), du Big Fat Band (réunion des big band de la Nef et de l'école de musique de Vandoeuvre-lès-Nancy), spectacle pour les classes d'éveil, mise en place de l'action Balade en musique à Senones ;
- **Suite à la signature du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle** (CTEAC) en 2021 le Conservatoire a participé aux Itinéraires Les Petits Monde de l'Art. L'orchestre de l'école Vincent Auriol permet aux élèves du CE2 au CM2 de s'éveiller à la musique pendant 3 ans. Le Conservatoire organise régulièrement des présentations scolaires.
- **Recrutement d'une musicienne intervenante en milieu scolaire** pour diversifier l'offre du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) ;

► OBJECTIFS ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023 :

- Poursuite de la mise en avant de la pratique collective et la participation au CTEAC ;
- Reconduction des partenariats ;
- Prolongation du rayonnement sur l'ensemble du territoire en développant notamment les actions sur le nouveau 8ème site du Conservatoire sur le secteur de Corcieux. Le site de Corcieux a intégré le conservatoire en septembre 2022.

► CHIFFRES CLÉS :

- 704 élèves inscrits dont 51 qui pratiquent 2 instruments et 4 qui pratiquent 3 instruments soit 759 cotisations sur 7 sites ;
- 6 000 personnes bénéficiant de l'action culturelle de l'établissement ;
- 589 heures hebdomadaires d'enseignement ;
- 33 diplômes de fin de cycle instrumentales décernés ;
- 28 diplômes de fin de cycles accordés en formation musicale ;

Adresse mail générique : conservatoire@ca-saintdie.fr



L'OFFICE DE TOURISME

L'office de tourisme accueille les visiteurs, conseille et oriente les habitants dans la découverte du patrimoine touristique de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Son espace boutique offre une large gamme de produits locaux, de cartes numériques raster (cartes IGN), de livres et topoguides. Il propose également une billetterie pour des entrées dans les parcs d'attractions, les concerts et festivals, ainsi que des visites guidées pour découvrir le patrimoine local. L'office de tourisme est composé de 6 bureaux d'informations et 4 pôles d'activités.

► **PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022 :**

- **Déménagement des équipes et aménagement intérieur** des espaces dédiés à la valorisation du territoire et à l'implantation de l'office du tourisme tête de réseau, à la Boussole, futur pôle culturel et touristique
- **La Gloriette**, un espace dédié à l'information locale et touristique qui est également un relai d'informations touristique sur l'aire de camping-cars d'Etival-Clairefontaine ;
- **Refonte du site Internet** « Destination Vosges Portes d'Alsace » ;
- **Création de 3 brochures thématiques et 4 brochures relatives aux hébergements locaux.**

► **PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :**

- Développement du réseau des blogueurs et des influenceurs (Instameet) ;
- Création d'une nouvelle carte touristique de destination ;
- Ouverture de l'Office de tourisme et de l'espace parc au sein de la Boussole ;
- Traduction du site Internet en anglais et en allemand.

Adresse mail générique : tourisme@ca-saintdie.fr



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le service Développement économique doit permettre aux entreprises de rester sur le territoire en faisant leur promotion. Il doit également leur permettre de s'y développer. Afin d'attirer de nouvelles entreprises, le service travaille à la mise en place d'expérimentations territorialisées allant de l'économie sociale et solidaire à la formation en passant par l'adaptation au changement climatique.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022 :

- **Animation territoriale** via la sollicitation des entreprises du territoire lors de l'événement « un Territoire au Service des Entreprises » afin de connaître leurs regards sur la stratégie de marketing territorial en cours et qui prendra vie en 2024 ;
- **Parution de 14 « flash de l'éco »** envoyés à près de 2 000 contacts, pour soutenir et participer à des événements tels que « le bus de l'emploi et de la formation » qui s'est tenu à Fraize, et mettre en avant l'engagement d'actions telles que la labellisation d'artisans et artisans-commerçants dans les « Eco-défis » ;
- **Mise en place du Fonds de Soutien aux Commerces de Proximité**, financé à 100% par l'Agglomération, pour prendre la suite d'un fonds co-financé par l'Etat, la Région et la collectivité qui avait soutenu financièrement 58 commerçants et artisans sur le territoire ;
- **Engagement de la collectivité à mettre en place une démarche concertée pour le droit à l'emploi** sur la Vallée du Rabodeau en mettant en place la méthodologie « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ».

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Actualisation de la stratégie de développement économique afin de formaliser les objectifs portés par les élus et les services ;
- Mise en place d'outils permettant de promouvoir les services, le territoire et les accompagnements à destination des entreprises afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du territoire ;
- Formalisation du « guichet d'accueil entreprises » qui permettra de répondre de manière efficace aux entreprises du territoire ;
- Accroissement des visites aux entreprises afin de connaître au mieux le tissu économique local et ses acteurs.

Adresse mail générique : economie@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'URBANISME

La direction de l'Urbanisme intervient en tant que service instructeur des autorisations d'occupation des sols pour le compte de 83 communes dont 5 sur la communauté de communes de Gérardmer Hautes Vosges, 15 sur la communauté de communes de Bruyères-Vallons des Vosges et 63 sur la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

LE SERVICE EST CHARGÉ :

- **D'instruire des autorisations d'occupation des sols telles que les permis de construire, les déclarations de travaux etc.) et les déclarations d'intentions d'aliéner ;**
- **De renseigner et informer les élus comme les particuliers.**

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022 :

- 834 permis de construire ;
- 2 096 déclarations préalable de travaux ;
- 27 permis de démolir ;
- 12 permis d'aménager ;
- 1 963 certificats d'urbanisme ;
- 1 227 déclarations d'aliéner.

Adresse mail générique : urbanisme@ca-saintdie.fr



LE SERVICE ENFANCE

I - LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) :

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, d'échange, d'écoute et d'animations collectives au service des parents, des enfants et des assistants maternels agréés de l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

DEUX GRANDES MISSIONS :

► LE RELAIS PETITE ENFANCE EST UN LIEU D'INFORMATION.

On y trouve :

- les différents modes d'accueils présents sur le territoire ;
- des renseignements et un accompagnement sur les droits et devoirs de chacun (parents, employeurs et assistants maternels-employés) ;
- des renseignements sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers.

► LE RELAIS PETITE ENFANCE EST ÉGALEMENT UN LIEU DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES :

- il contribue à la **professionnalisation des assistants maternels** : échange des pratiques, informations, aide au départ en formation... ;
- il propose **des animations en direction des assistants maternels, des enfants et des parents** (matinées d'éveil, soirées d'informations thématiques...).

Le service est déployé sur 6 secteurs d'intervention et compte 6 animatrices (4,8 Equivalents Temps Plein). Les secteurs sont les suivants : secteur vallée de la Plaine (Raon-l'Etape), Vallée des Abbayes (Senones/ Etival-Clairefontaine), Vallée de la Fave (Provenchères-et-Colroy), Vallée de la Meurthe (Saint-Léonard), Vallée du Neuné (Corcieux) et Centre (Saint-Dié-des-Vosges).

► CHIFFRES CLÉS 2022 :

- 419 assistants maternels du territoire du Relais Petite Enfance agréés Protection Maternelle Infantile en 2022 ;
- 1 650 familles avec enfants de moins de 3 ans sur le territoire du Relais Petite Enfance ;
- 290 ateliers d'éveil et animations proposées et organisées aux enfants en présence du professionnel ;
- 106 évènements (résidence éveil Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle), circomotricité, jeux et manipulations écosensibles, bébé lecteurs organisés par le service...

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Renouvellement du projet de fonctionnement du réseau Relais Petite Enfance 2023-2025 ;
- Choix et mise en œuvre des missions renforcées.

II - LES SITES D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES, GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

Le marché de prestation de services, signé avec l'association Lor'Anim est conclu pour 3 années scolaires, soit de septembre 2020 à août 2023 (le marché a été renouvelé pour 2 ans).

NOMBRE DE SITES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION :

- **7 sites d'accueils périscolaires pour garderie matin et soir et cantine** (secteur Abbayes uniquement) : sur les communes de Saint-Remy, Etival-Clairefontaine, Moyenmoutier, Senones, Le Saulcy, Ban-de-Sapt et Hurbache.
Fréquentation moyenne journalière d'environ 40 enfants le matin, 300 le midi et 120 le soir, tous sites confondus.
- **2 sites périscolaires** proposant un accueil le mercredi : Etival-Clairefontaine et Senones ;
Fréquentation moyenne : 60 enfants/mercredi pour l'ensemble des sites
- **4 sites d'accueils extrascolaires** (vacances) : sur les communes de Senones, Etival-Clairefontaine, Nayemont-les-Fosses et Ban-de-Laveline.
Fréquentation moyenne journalière : 100 enfants/jour pour l'ensemble des sites

	MATIN	MID	SOIR
Effectifs moyens en 2017	37	187	93
Effectifs moyens fin 2022	34	277	102
% d'EVOLUTION	-8 %	+48 %	+ 9,7 %

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Relance d'un appel d'offres pour le marché de prestation ;
- Travaux de mise aux normes des sites d'accueil ;
- Préparation du transfert du transport périscolaire à la Délégation de Service Public du transport de l'Agglomération.

Adresse mail générique : rpe@ca-saintdie.fr

III – LA MAISON DE L'ENFANCE

LA MAISON DE L'ENFANCE FRANÇOISE DOLTO REGROUPE CINQ SERVICES :

- **L'accueil dit « régulier »** : d'une capacité de 26 places, il est considéré ce qui passe dans le langage commun comme une « crèche », avec l'accueil d'enfants de moins de trois ans de 7h à 19h ;
- **L'accueil dit « occasionnel »** : d'une capacité de 26 places, il fonctionne comme une halte-garderie et est essentiellement prévu pour répondre à des besoins ponctuels des familles. Contrairement à l'accueil régulier, l'accueil occasionnel n'est ouvert que par demi-journée ;
- **L'accueil familial** est composé de six assistantes maternelles, salariées de l'Agglomération, qui garde des enfants à leur domicile.

En 2022, ce sont au total 263 enfants qui ont été accueillis, représentant 48 333 heures de garde.

Ces trois services constituent le socle de la Maison de l'Enfance, mais doivent être reconfigurés pour répondre aux besoins réels des familles.

Cette démarche se fera sur les années 2023 et 2024, sous l'impulsion et avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.

Par ailleurs, la Maison de l'Enfance dispose également d'un « **Espace de Rencontre** », lieu neutre et transitoire permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice d'un droit de visite entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute autre personne titulaire d'un droit de visite.

Ce service est socialement très important et connaît une croissance significative de son activité : 38 nouveaux dossiers reçus en 2022 contre 26 en 2021.

Enfin la Maison de l'Enfance dispose d'un **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**, lieu convivial et d'échanges qui accueille de manière libre et sans inscription des familles et leurs enfants de 0 à 6 ans, pour favoriser le lien social et familial. 650 passages par cet espace ont été recensés en 2022.

Outre le développement classique des services et le renouvellement des équipements, les années 2023 et suivantes seront le fruit d'un important travail de réflexion et de (re)déploiement de l'offre de service, pour répondre aux besoins réels des familles en premier lieu, mais aussi aux exigences réglementaires.

Adresse mail générique : francoise-dolto@ca-saintdie.fr



LE SERVICE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT

Le service suit les communes du territoire via notamment les Fonds de Concours attribués aux petites communes pour la réalisation de leurs projets (espaces publics, voirie, rénovation thermique etc.). Il accompagne les centralités visant à appuyer les bourgs-centres du territoire dans leurs actions (commerce, projets structurants...), et plus spécifiquement les communes de Raon-l'Etape, Fraize et Plainfaing qui sont identifiées dans les programmes Bourgs-Centres – Petites Villes de Demain (PVD) portés par le Département des Vosges et par l'État, ainsi que Saint-Dié-des-Vosges, dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Le service du développement du Territoire et de l'Habitat est également en charge de l'action en matière d'habitat avec, en particulier, le portage en ingénierie du dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Saint-Dié-des-Vosges pour accompagner les propriétaires de logements dans le cœur de ville, tout comme la gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Saint-Dié-des-Vosges et Raon-l'Etape.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022 :

- **Finalisation des études réalisées par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)** sur les sites de Senones, Corcieux, Provenchères-et-Colroy, Fraize et Plainfaing ;
- **Réalisation d'une étude stratégique de revitalisation** sur le binôme Fraize-Plainfaing ;
- **Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** sur les 3 communes Petites Villes de Demain (PVD) ;
- **Fonds de Concours 2022** : 22 dossiers attribués pour un montant prévisionnel de 407 093 € HT (390 162 € de travaux et 16 930 € de maîtrise d'œuvre) pour un montant total de travaux de 2 462 612 € HT ;
- **Accompagnement des communes Petites Villes de Demain (PVD)** dans leurs projets de requalification d'espaces publics, d'actions auprès des commerçants (ex. : aide aux loyers).

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) des Petites Villes de Demain ;
- Elaboration du Programme d'Orientations et d'Actions sur l'habitat dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) ;
- Lancement d'une Opération de Revitalisation du Territoire sur la commune de Senones.

► CHIFFRES CLÉS :

- Dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain Saint-Dié-des-Vosges 2022 soit 52 dossiers validés, pour un montant total de travaux s'élevant à 3 871 042 € TTC bénéficiant de près d'1 million d'€ d'aides publiques ;
- Fonds de concours :
 - 1 dossier éclairage public ; 6 dossiers création / réhabilitation d'aires de jeux, aires de loisirs ; 7 dossiers rénovation énergétique / accessibilité / mise en valeur du patrimoine ; 5 dossiers voiries.



LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La direction de l'Environnement engage des réflexions puis met en œuvre des actions visant à préserver et/ou restaurer les milieux naturels et la biodiversité qu'ils accueillent. A ce titre, elle réalise des travaux de restauration de cours d'eau, elle gère trois Associations Foncières Pastorales, dont l'objectif est l'ouverture des paysages et le soutien de l'agriculture de montagne, et accompagne les projets d'ouverture paysagère. Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, elle travaille activement sur l'Espace Naturel Sensible de la vallée de la Plaine pour en préserver la valeur environnementale (maîtrise foncière, plans de gestion, travaux de restauration, sensibilisation). En parallèle, elle pilote le dispositif Aggl'Eau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) à destination des scolaires, ainsi que le Contrat de Territoire Eau et Climat, qui formalise le partenariat entre la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

► PRINCIPALES ACTIONS 2022 :

- **Mise en place du dispositif « Aggl'Eau ».** Il a consisté à proposer, à une vingtaine de classes du territoire, trois animations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable et une semaine de restitution des projets en fin d'année scolaire. Cette semaine s'est terminée par une journée Grand Public, le 25 juin 2022 qui proposait des conférences et animations sur le thème annuel « Eau et biodiversité » ;
- **Seconde édition de mise en place du crapaudrome** (dispositif de protection des amphibiens) sur la zone humide de la Soye à Pierre-Percée ;
- **Enquête publique puis obtention de l'arrêté préfectoral autorisant et déclarant d'intérêt général les travaux de restauration des affluents rive gauche de la Meurthe ;**
- **Obtention des autorisations et des financements pour la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique à La Grande Fosse.**

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Lancement des travaux de restauration des affluents rive gauche de la Meurthe ;
- Lancement des travaux de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique à La Grande Fosse ;
- Reconduction du crapaudrome à Pierre-Percée et réflexion pour la mise en place d'un dispositif pérenne. ;
- Reconduction du dispositif Aggl'Eau.

► CHIFFRES-CLÉS :

- 23 classes soit près de 500 élèves ont travaillé sur un projet pédagogique autour du thème « Eau et biodiversité » ;
- Près de 2 000 amphibiens sauvés à la Soye à Pierre-Percée ;
- 145 courriers envoyés aux propriétaires riverains des affluents rive gauche de la Meurthe pour les informer des travaux projetés, objet de l'enquête publique.

Adresse mail générique : environnement@ca-saintdie.fr



LE SERVICE COMMUNICATION

L'équipe pluridisciplinaire (infographistes, conducteur de presse, photographes, journalistes, attaché de presse, webmaster, community manager, documentaliste) répond aux besoins des services municipaux et intercommunaux, les conseille et les accompagne.

LE SERVICE A PLUSIEURS MISSIONS :

- Information des habitants ;
- Accompagnement des services dans la communication événementielle ;
- Valorisation des politiques mises en place et travail avec les services ;
- Elaboration des plans de communication événementielle ;
- Création de graphismes (affiches, plaquettes, livrets...) ;
- Gestion des réseaux sociaux de la communauté d'agglomération et de la ville de Saint-Dié-des-Vosges ;
- Gestion des relations presse ;
- Réalisation des communiqués et dossiers de presse.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Communication pédagogique redevance des ordures ménagères incitative ;
- Concrétisation de la refonte du support papier de communication interne ;
- Consolidation de la photothèque dédiée aux communes de l'Agglomération (photos aériennes et au sol) ;
- Evolution de la brochure « Agenda » du nouveau magazine « Déodatien » ;

► LES CHIFFRES CLÉS :

- 400 produits créés ;
- 90 journalistes régionaux et nationaux informés de l'actualité quotidienne de la communauté d'agglomération et de la ville de Saint-Dié-des-Vosges ;

► MÉDIAS

« L'Agglo. Le Mag » ;

► RÉSEAUX SOCIAUX

<https://facebook.com/casaintdie>; (4 000 abonnés)

Création du réseau social Instagram

www.ca-saintdie.fr.

Adresse mail générique : communication@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES DÉCHETS ET ORDURES MÉNAGÈRES

La direction des déchets collecte les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, le verre et les cartons professionnels en régie et en prestation, distribue et entretient le parc de bacs comme les points d'apport volontaire. Elle sensibilise également la population aux tris sélectifs.

Le service répond également aux nombreux appels des locaux sur diverses questions et réclamations.

► PRINCIPALES ACTIONS 2022 :

- Juin : **Commande de 2 nouvelles bennes de collecte** ;
- Septembre : **Achat du nouveau logiciel de facturation « TRADIM »** ;
- Septembre : **Harmonisation du mode facturation, le choix s'est porté sur la redevance pour l'ensemble du territoire** ;
- Décembre : **Commande des enquêtes usagers et des bacs en vue de la redevance incitative.**

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Printemps : Mise aux normes de la déchèterie d'Anould ;
- Mars : Démarrage des enquêtes domiciliaires pour constitution de la base de données « usagers » ;
- Mars : Validation des règlements de collecte et déchèterie ;
- Printemps : Tenue de réunions publiques pour le passage en redevance incitative ;
- Mise en place d'un Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés ;
- Réflexion sur le maillage des déchèteries ;
- Automne : Distribution des bacs pucés pour la redevance incitative.

► CHIFFRES-CLÉS :

- 14 476 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées et traitées ;
- 3 970 tonnes de déchets recyclables collectées et valorisées ;
- 3 338 tonnes de verre collectées et valorisées ;
- 106 tonnes de carton collectées et valorisées ;
- 18 878 tonnes de déchets collectés en déchèteries.

Adresse mail générique : dechets@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information intervient comme service ressource auprès de toutes les directions et est mutualisée entre la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la ville de Saint-Dié-des-Vosges.

Elle est en charge du déploiement, de l'administration et de la maintenance des postes de travail, de la téléphonie fixe et mobile, de la reprographie, du contrôle d'accès ainsi que des applications et logiciels de communication utilisés dans le cadre des missions de services au public.

Le service s'appuie sur un réseau mutualisé de fibres optiques qui relie une vingtaine de bâtiments administratifs sur la ville centre ainsi que sur des réseaux en liaison étendue pour tous les sites répartis sur le territoire de la communauté d'agglomération. Pour le fonctionnement des différents équipements et des outils qui sont mis en place à destinations des agents, des élus et des habitants, le service assure une astreinte technique afin de garantir au mieux l'accessibilité et la fiabilité des données stockées dans ses centres de données.

► PRINCIPALES ACTIONS 2022 :

- **Architecture, organisation et suivi des travaux des bureaux** à Don Suisse en lien avec les missions de la direction des Systèmes d'Information ;
- **Budgétisation, acquisition et préparation de tout le matériel actif** qui sera mis en place à La Boussole en 2023 ;
- **Tirage des fibres optiques et enfouissement des armoires de rues** au centre-ville de Saint-Dié-des-Vosges ;
- **Remplacement des 190 ordinateurs des classes mobiles** à destination des écoles Déodatiennes.

► LES PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2023 :

- Ouverture d'un 3^{ème} centre de données pour le stockage, la redondance du routage et la fiabilité des sauvegardes ;
- Mise en réseau de la médiathèque intercommunale, «la Boussole», hyper-connectée avec ses automates pour le chauffage, les flux d'air, l'éclairage, les alarmes, la vidéo-protection ou encore les postes de consultation ;
- Généralisation du télétravail pour plus de 100 agents dont les missions sont compatibles.

► CHIFFRES-CLÉS :

- 990 ordinateurs ;
- 350 smartphones ;
- 600 téléphones fixes ;
- 150 imprimantes multifonctions ;
- 2 centres de données.

Adresse mail générique : dsi@ca-saintdie.fr



LE BUREAU D'ÉTUDES / LES GRANDS PROJETS

Le service est mutualisé ville et communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Il intervient sur des projets de construction, de réhabilitation et de rénovation de bâtiments et sur les voiries.

IL SE COMPOSE EN DEUX SECTEURS D'ACTIVITÉ :

- **le bureau d'études de la ville et de la communauté d'agglomération** élabore des projets au plan technique, réglementaire, financier, administratif, calendaire et suit la maintenance des patrimoines bâtis et de la voirie ;
- **le service technique de la communauté d'agglomération** entretient les espaces verts, les voies vertes et les bâtiments.

► LES PRINCIPALES MISSIONS DU BUREAU D'ÉTUDES ET DU SERVICE TECHNIQUE :

- Elaboration de la faisabilité et évaluation des travaux (demandes de subventions) ;
- Etude préalable et planning de travaux ;
- Gestion des avant-projets sommaires chiffrés ;
- Déclaration de travaux et démolition ;
- Etablissement des plans-projets ;
- Réalisation des dossiers de consultation des entreprises ou de maîtrise d'œuvre ;
- Analyse des offres et suivi des chantiers ;
- Suivi financier des chantiers ;
- Opérations préalables à la réception ;
- Suivi de la délégation de service public (celle du chauffage) ;
- Entretien des bâtiments de la communauté d'agglomération ;
- Entretien des voiries, des voies et espaces verts.

► LES PRINCIPALES ACTIONS EN 2022 :

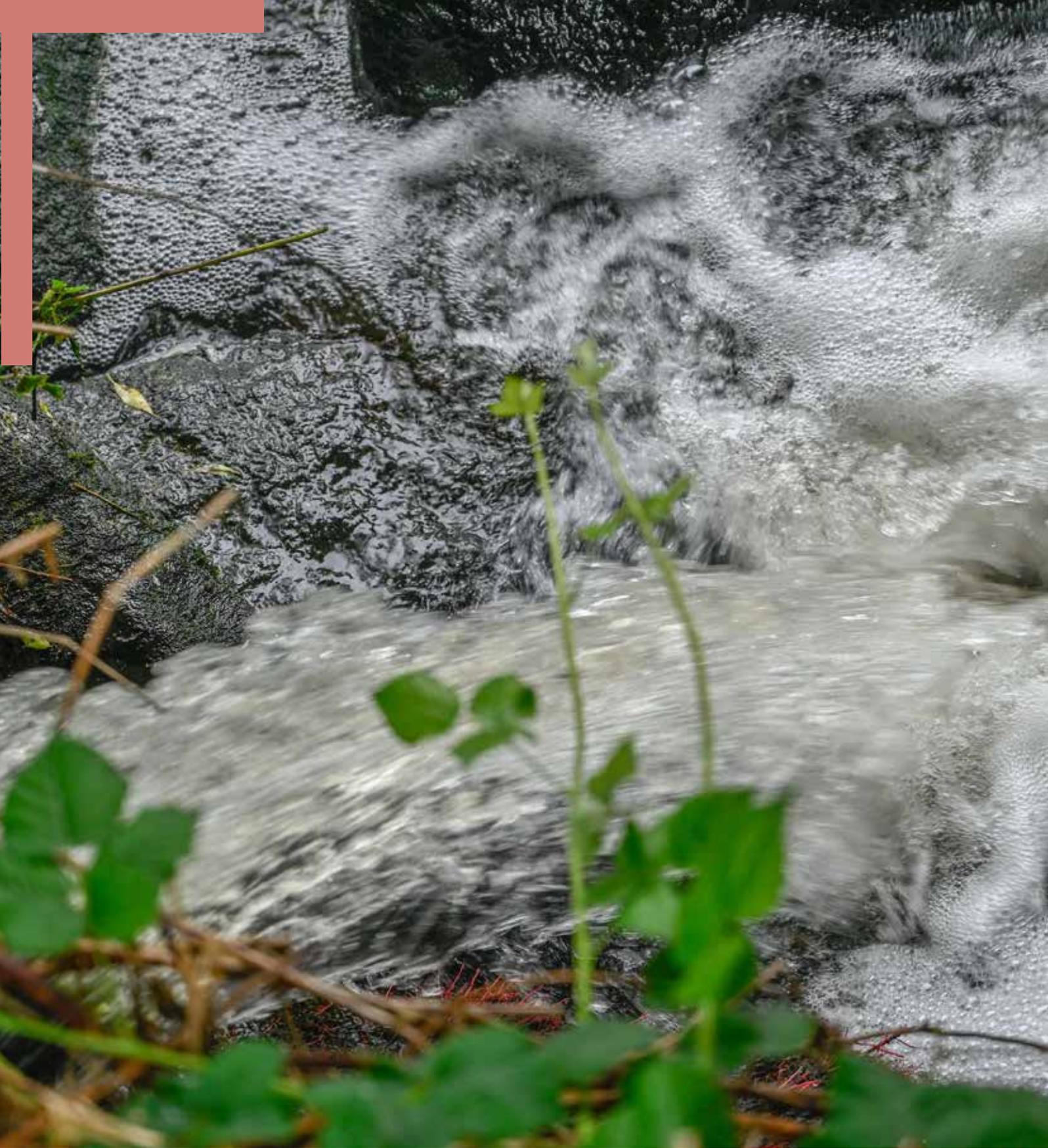
- **Rénovation de la mairie et de la salle polyvalente de la commune d'Arrentès-de-Corcieux** (325 000 €) via une convention entre la communauté d'agglomération et la commune. Le bureau d'études a réalisé l'étude de faisabilité chiffrée, a apporté son aide à la rédaction des demandes de subventions, a rédigé l'appel d'offre, a analysé les offres des entreprises et participe à la réception des travaux ;
- **Remplacement de la toiture, des menuiseries extérieures et de la mise en peinture des vestiaires du centre socio-culturel** de la Fave à Provenchères-et-Colroy (150 000 €) ;
- **Réhabilitation d'un bâtiment industriel** pour le service eau & assainissement sur la commune de Sainte-Marguerite (95 000 €) ;
- **Création et déménagement de la Maison France Services** de la commune de Senones dans l'ancienne trésorerie de Senones (70 000 €) ;
- **Reprise des malfaçons** du bâtiment de la Pépinière d'Entreprises (185 000 €).

- **Amélioration thermique de la NEF** (analyse par un bureau d'études extérieur 70 000 €).
- **Suivi du chantier de la Boussole** (14 000 000 €).
- **Suivi du chantier des Pôles d'Echanges Multimodaux** de Saint-Dié-des-Vosges et de Raon-l'Etape.

► LES PRINCIPAUX OBJECTIFS POUR 2023 :

- Rénovation de l'Office de Tourisme de Senones (170 000 €) ;
- Suivi de la tranche 2 du château de Pierre Percée ;
- Suivi du projet du Pôle d'Echanges Multimodal de Saint-Léonard ;
- Suivi de la reconstruction du haut fer de la Hallière ;
- Suivi du projet Cartier Bresson ;
- Remplacement de clôture des voies vertes (55 000 €).

Adresse mail générique : bureau_etudes@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

La direction de l'Eau et l'Assainissement assure la production et la distribution de l'eau potable ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées. La gestion de ces services publics s'exerce soit de manière externalisée (délégations de service public, marché de prestations...) soit en régie par les agents de la collectivité.

LE SERVICE S'ORGANISE AUTOUR DE TROIS PÔLES :

- L'équipe exploitation,
- L'équipe administrative / facturation,
- L'équipe études/travaux.

► PRINCIPALES ACTIONS 2022 :

- Ban-de-Sapt : **amélioration de la gestion de service et de la qualité de l'eau ;**
- Sainte-Marguerite : **remplacement des canalisations d'eau potable rues d'Alsace et Brompt ;**
- Luvigny et Allarmont : **création de deux stations d'épuration et réseaux de transports associés ;**
- Provenchères-et-Colroy : **remplacement d'une conduite d'eau potable ;**
- Moyenmoutier (traversée – tranche 3) : **renouveau des conduites d'eau et d'assainissement ;**
- Denipaire : **renouveau de la conduite d'eau rue de la Quarelle ainsi que la réfection de la source de la Fays ;**
- Le Saulcy : **pose de compteurs abonnés ;**
- Nayemont-les-Fosses : **renouveau d'une conduite d'eau rue des Goutys.**

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Printemps : mise en place des ateliers de concertation autour des règlements de service et de l'harmonisation tarifaire ;
- Réflexion sur les modes de gestion : structuration du service, mise en œuvre des nouveaux contrats de DSP, revue de certains contrats de prestations de services, reprise de services en régie, montée en compétence des services d'exploitation ;
- Lancement du schéma directeur assainissement et mise en place de la supervision ;
- Poursuite des opérations de travaux : interconnexion Saulcy-sur-Meurthe – Taintrux / sécurisation secteurs de Raves et Saint-Remy / renouveau d'une conduite d'eau à Raon-sur-Plaine ;

► **CHIFFRES-CLÉS:**

- Environ 38 500 abonnés pour le service d'eau et 28 000 pour le service d'assainissement ;
- 400 ressources (captages ...) ;
- 1 400 km de réseau d'eau ;
- 100 unités de traitement ;
- 160 réservoirs ;
- 22 stations d'épuration ;
- 470 km de réseau d'assainissement ;
- 92 postes de refoulement.

Adresse mail générique : eau-assainissement@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES MOBILITÉS

Le service Mobilités développe une offre de mobilité durable pour construire un territoire plus résilient face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Il gère le réseau « Sylvia » qui comprend 6 lignes urbaines, un réseau interurbain « Syllien », un service de transport à la demande (TAD) « Sylvousplait » avec 3 à 4 allers/retours quotidiens sauf le dimanche, ainsi qu'un réseau de transport scolaire « Syllabe » avec 79 lignes accessibles à tous.

► PRINCIPALES RÉALISATIONS 2022 :

- **Application totale de la compétence mobilité** avec la vente de tous les titres de transports notamment scolaires ;
- **Inauguration de la nouvelle agence commerciale** au cœur du Pôle d'Échanges Multimodal ;
- **Travaux de réalisation de Pôles d'Échanges Multimodaux** dans les deux principales gares de l'Agglomération.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- Lancement du Plan de Mobilité Simplifié et définition de la stratégie de mobilité du territoire ;
- Animation, sensibilisation et éducation des acteurs du territoire aux sujets des mobilités.
- Ouverture des Pôles d'Échanges Multimodaux en gare de Saint-Dié-des-Vosges et de Raon-l'Étape.

► CHIFFRES-CLÉS :

- 4 500 scolaires véhiculés ;
- 4 806 transport à la demande (TAD)

Adresse mail générique : mobilites@ca-saintdie.fr



LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES / CONTRÔLE DE GESTION

La direction des finances est un service mutualisé entre la communauté d'agglomération et la ville de Saint-Dié-des-Vosges. Elle est chargée de la gestion budgétaire et comptable de ces collectivités. Elle est également service support pour d'autres structures : Associations Foncières Pastorales, Syndicat d'épuration (SIEC), etc.

Le service est chargé de la préparation et de l'exécution des budgets en lien avec les services, de la gestion de la dette et de la trésorerie, des déclarations fiscales et de TVA, de l'exécution financière des marchés publics, et de toutes les activités ayant à l'exécution des dépenses et des recettes.

Le service contrôle de gestion assure une double mission à savoir, la mise en place et le suivi des indicateurs en lien avec la direction générale (pilotage des ressources humaines, le suivi de l'investissement la consommation des crédits par les services etc.), tout comme l'audit, l'analyse des activités et propositions d'optimisation des dépenses et des recettes.

Les équipes de ces services sont également mobilisées pour produire les éléments d'analyses rétrospective et prospective.

► PRINCIPAUX OBJECTIFS 2023 :

- **Préparation du déploiement de la nomenclature M57** dont la bascule se fera au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Test et mise en place de la signature électronique des bons de commandes :** dernière étape de la dématérialisation de la chaîne comptable.

Adresse mail générique : finances@ca-saintdie.fr

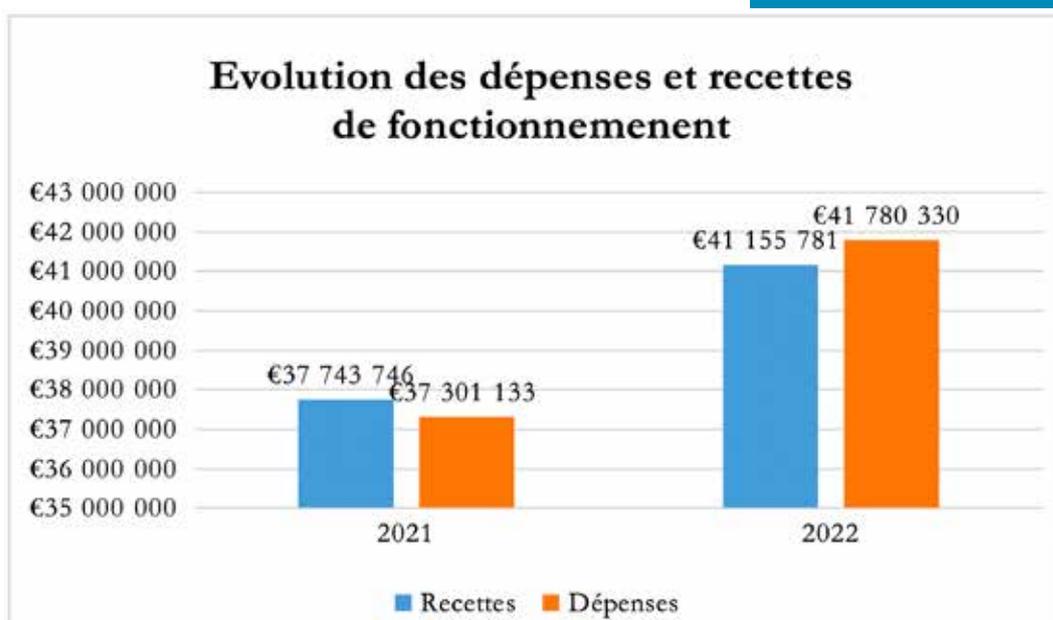
LE BUDGET PRINCIPAL EN 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution du budget principal s'établit à 41 155 781 € en recettes et 41 780 329 € en dépenses ;

Le résultat de l'exercice 2021 en section de fonctionnement est déficitaire de 624 548 €. Le solde d'exécution 2021 s'élevait à 7 233 760 € ;

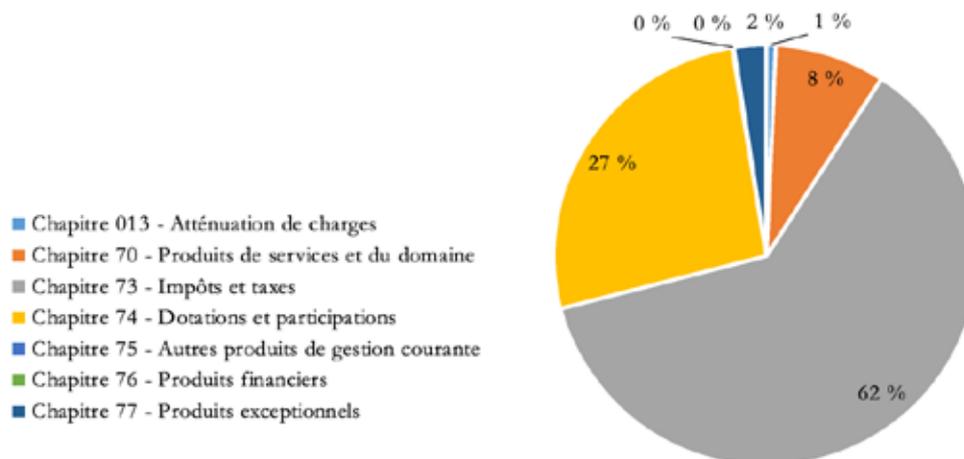
Après prise en compte de ces montants, le résultat de clôture de l'exercice 2022 s'établit à 6 609 212 €.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes fiscales (chapitre 73) représentent 61,8 % des recettes réelles de fonctionnement, les dotations (chapitre 74) 26,6 %. Les produits de services et du domaine viennent en troisième position avec 8,4 % des recettes.

Recettes de fonctionnement 2022 par chapitre



A/ LES IMPÔTS ET TAXES

Les produits fiscaux 2022 se montent à 25 068 748 € contre 21 852 871 € en 2021 soit une hausse de 3 215 877 €.

Les taux appliqués à la fiscalité locale perçue par l'intercommunalité sont stables depuis 2017 :

- Taxe d'habitation : 4,43 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 2,68 % ;
- Taxe sur le foncier non-bâti : 5,28 % ;
- Taux de CFE : 23,78 % (lissage en cours sur 12 ans).

Le produit est en hausse de 297 362 €, essentiellement dû au rebond de la Cotisation foncière des Entreprises (CFE) ce qui représente plus 218 861 €).

B / LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Le total perçu en 2022 se monte à 10 765 756 € en baisse de 439 278 €.

Les deux composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement représentent 60,9 % des recettes du chapitre :

	Dotations 2021	Dotation 2022
DGF – Dotation d'intercommunalité	2 525 454 €	2 504 958 €
DGF – Dotation de compensation	4 142 729 €	4 051 856 €
Total DGF	6 668 183 €	6 556 814 €
Variation N/N-1	-235 012 €	-111 369 €

La diminution se poursuit, mais à un rythme moindre : - 111 369 € contre une moyenne - 253 000 € les années passées.

C / LES PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES RECETTES

Ils s'élèvent à 4 748 568,28 € contre 4 219 499 € en 2021.

Cette évolution est principalement due à des écritures internes à la collectivité (refacturation entre budgets ou avec l'établissement public à caractère industriel et commercial du Tourisme (EPIC)) et à certaines recettes qui sont sur une dynamique positive : entrées et droits de place dans les différents services communautaires, prestations en matière d'urbanisme, etc.

Des recettes exceptionnelles ont également été constatées dans la comptabilité 2022 : 676 951 € de la part de l'assureur de la communauté d'agglomération pour la reconstruction de la scierie de la Hallière, et 179 690 € de produits de cessions.

LE BUDGET PRINCIPAL EN 2022

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 41 780 329 € contre 37 301 132 € en 2021 soit une hausse de 4 479 196 €.

Chapitres	Dépenses de fonctionnement 2021	Dépenses de fonctionnement 2022
Chapitre 011 - Charges à caractère général	6 939 914 €	9 801 504 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 703 174 €	15 281 722 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	6 585 869 €	6 728 719 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 313 894 €	6 665 221 €
Chapitre 66 - Charges financières	225 610 €	225 271 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	641 386 €	717 791 €
Chapitres 68 - Dotations aux provisions	70 000 €	55 000 €
Total des dépenses réelles	35 479 848 €	39 475 228 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 821 285 €	2 305 102 €
Total	37 301 133 €	41 780 330 €

A/ LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général ont augmenté de 41,23 % entre 2021 et 2022. Elles s'élèvent à 9 801 503 €.

La hausse principale, pour près de 2 millions d'€, s'explique par l'exercice de la compétence « transport scolaire » en année pleine (basculé de la compétence en septembre 2021).

Les dépenses d'électricité et de chauffage représentent une hausse de 164 319 € à 598 098 €.

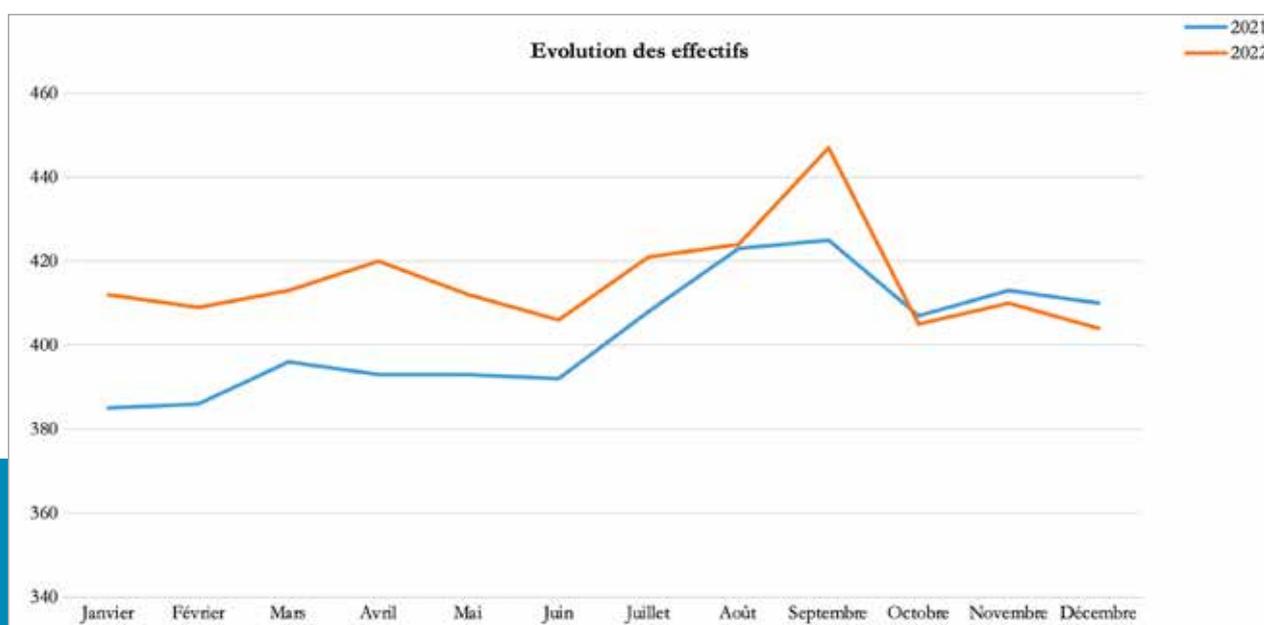
B/ LA MASSE SALARIALE ET FRAIS ASSIMILÉS

Les charges de personnel représentent 38,71 % des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 578 547 €.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) y contribue pour 273 000 €, l'augmentation du point d'indice pour 211 000 €. Le solde départs/arrivées accroît la charge de 206 000 €. A l'inverse, les dépenses hors flux paie (refacturations, assurances, etc.) affichent une baisse de 350 000 €.

Effectifs :

La communauté d'agglomération comptait 404 agents au 31 décembre 2022 et 361 équivalents temps plein (ETP), contre, respectivement, 410 et 368 au 31 décembre 2021.



Atténuation de la masse salariale :

Une partie des dépenses de salaires est couverte au titre de la mutualisation et des mises à disposition pour 3 506 060 €. Des charges sont également refacturées aux budgets annexes pour 1 153 176 €. Enfin, 550 114 € sont compensés par ailleurs : assurances, contrats aidés, etc.

	Montant 2022
Charges refacturées à des tiers	3 506 060 €
Charges refacturées aux budgets annexes	1 153 176 €
Contrats aidés et autres compensations	550 114 €
Total	5 209 350 €

LE BUDGET PRINCIPAL EN 2022

C / LES CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières restent très faibles pour une structure de la taille de la communauté d'agglomération de Saint-Die-des-Vosges.

Elles sont stables à 225 000 €.

	2021	2022
Charges financières CH66	225 610 €	225 271 €
Recettes financières CH76	23 €	5 012 €
Résultat financier	-225 587 €	-2020 259 €

Les autres dépenses connaissent des évolutions peu significatives.

RATIOS FINANCIERS / CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) BRUTE ET CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF) NETTE

La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute) permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissements.

	2021	2022
Excédent brut de fonctionnement	2 661 659 €	1 111 637 €
Résultat financier	-225 587 €	-220 259 €
Autres produits et charges exc réels	-568 613 €	91 779 €
Capacité d'Autofinancement brute	1 867 459 €	983 156 €

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) permet de mesurer l'autofinancement disponible après avoir couvert la charge de la dette en investissement.

	2021	2022
Capacité d'autofinancement Brute	1 857 459 €	983 156 €
Annuité en capital de la dette	1 141 014 €	1 384 508 €
Capacité d'Autofinancement Nette	726 445 €	-401 352 €

Côté dépenses, l'année 2022 a été marquée par une dégradation conjoncturelle du résultat sous l'effet de l'inflation (énergie, charges générales) et des revalorisations salariales (SMIC, point d'indice).

Les recettes ressortent en hausse, mais à un rythme moindre, ce qui entraîne une dégradation des ratios de la collectivité.

Les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années, conjugués à un reflux de l'inflation devraient permettre un rebond dès 2023.

LE BUDGET PRINCIPAL EN 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement du budget principal s'établit à 10 857 209 € en recettes et 12 762 746 € en dépenses. Le résultat d'exécution 2022 est déficitaire de 1 905 536 €.

Le solde d'exécution 2021 était de 3 404 382 €. Le résultat de clôture de la section est de 1 498 845 €.

Compte tenu du solde des reports (déficit de 260 19 €), le besoin de financement à couvrir par la section de fonctionnement est nul.

A / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement 2022, hors reports, s'élèvent à 10 857 209 € :

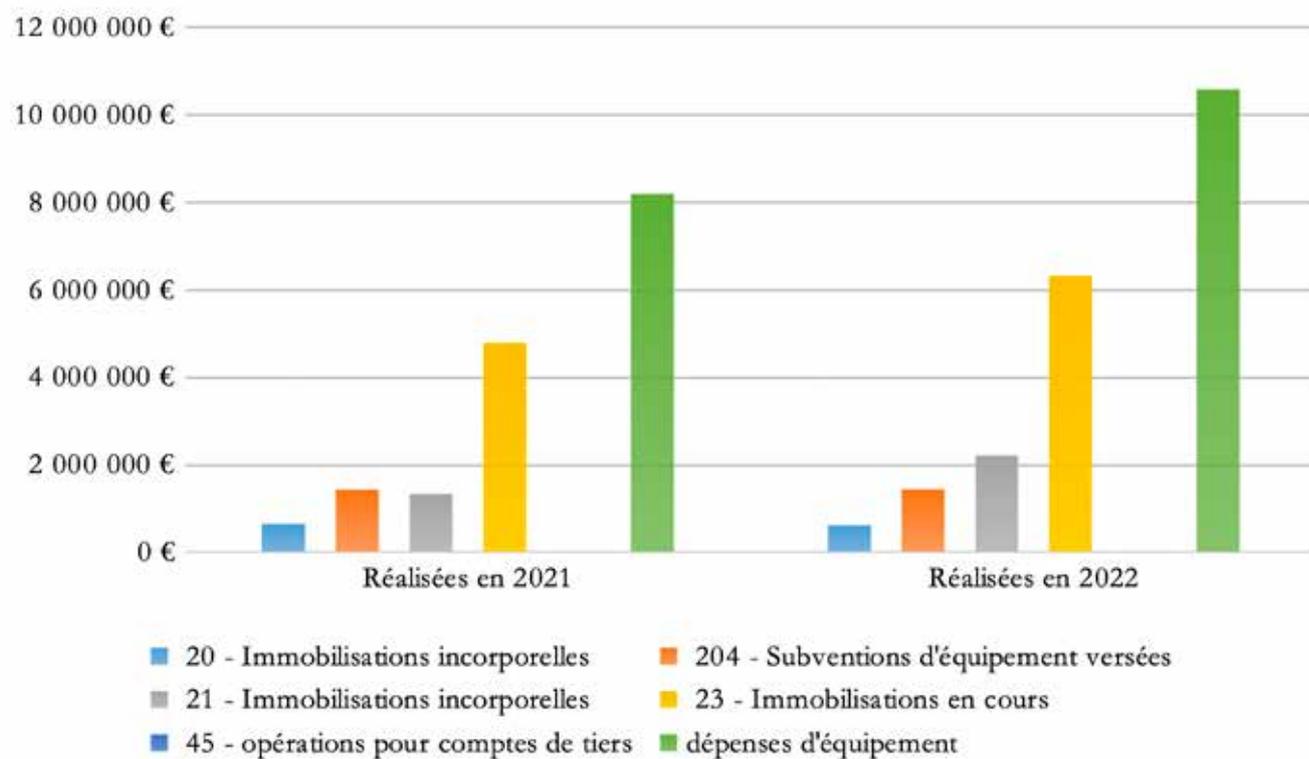
- **Des subventions d'investissements reçues pour 2 145 311 €.** (fonds européens, Etat, DRAC, le département, la région Grand Est). Ces encaissements de subventions ont principalement concerné :
 - Le pôle culturel et touristique « La Boussole » pour 852 073 €;
 - Le déploiement de la fibre sur le territoire (tranche 4 sur 5) pour 483 784 € ;
 - Le Pôle d'Echange Multimodal de Saint-Dié-des-Vosges pour 629 344 € ;
 - Les projets environnementaux pour 68 929 € (GEMAPI, entretien des cours d'eau, etc.) ;
- **Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 1 139 312 €.**
- **Le recours à l'emprunt pour 5 000 000 €.**

B / LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses 2022 se sont élevées à 12 762 746 € dont plus de 80 % concerne les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21, 23) pour 10 585 338 €.

Il s'agit de l'ensemble des frais d'études et travaux portés par la collectivité.

Dépenses d'équipement 2021/2022



LE BUDGET PRINCIPAL EN 2022

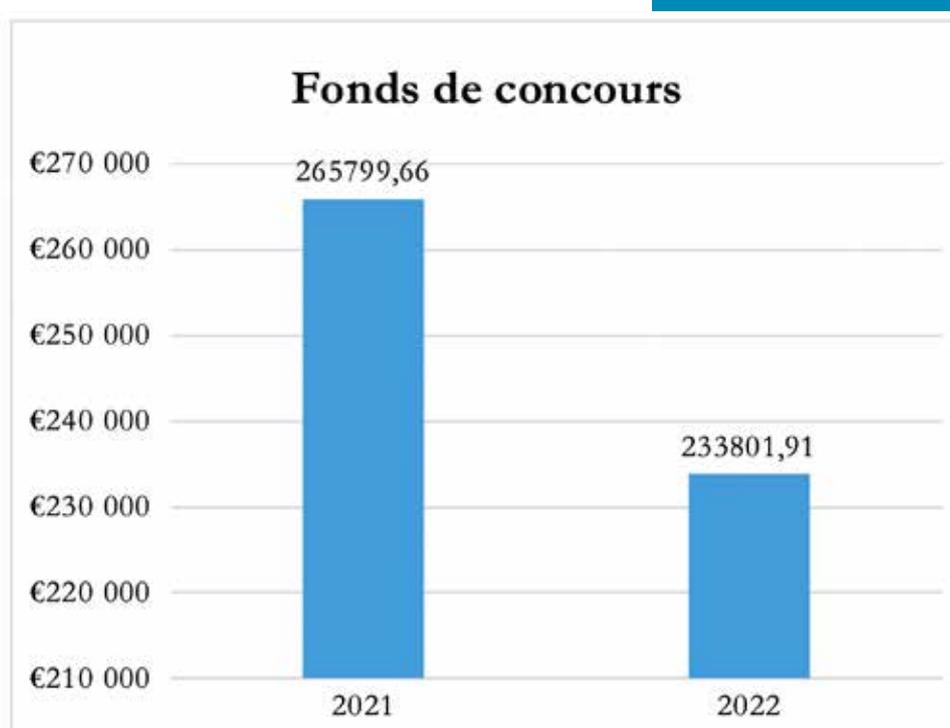
Les frais d'études correspondent à des frais de maîtrise ou à des études stratégiques. Il s'agit notamment des projets suivants : fouilles archéologiques pour l'opération de valorisation du château de Pierre-Percée, études pour le traitement de la friche du Souche, étude de création d'un centre d'interprétation de la seconde guerre mondiale, élaboration du PLUIH.

La communauté d'agglomération a réalisé **les travaux** d'aménagement des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) de Raon-l'Etape et de Saint-Dié-des-Vosges à hauteur de 2 214 187 €, 105 036 € pour le centre socio-culturel de Provenchères, 4 711 390 € pour la Boussole, projet de médiathèque et d'office de tourisme intercommunal, 207 460 € pour l'aménagement du sous-sol du bâtiment Don Suisse pour installer la Direction des Systèmes d'Information, 571 343 € pour les travaux sur les réseaux d'eau pluviale, 181 000 € pour l'acquisition du château de Belval.

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a également versé 1 437 549 € de subventions d'équipement :

- La quatrième tranche de financement versée à la Région Grand Est pour le déploiement du Très Haut Débit : 698 880 € ;
- 299 207 € versés au titre des aides à l'immobilier d'entreprise ou des aides aux commerces ;
- 139 600 € versés au PETR pour le Programme Habiter Mieux.

Les dépenses au titre des fonds de concours s'élèvent à 233 801 €, dans la moyenne constatée depuis plusieurs années :



STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE (TOUS BUDGETS)

A/ VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2022, l'encours de la communauté d'agglomération est composé de 114 emprunts pour un total de 44 849 967 €. Le taux moyen appliqué sur les échéances 2022 est de 2,42 %.

	31/12/2022
Encours	44 849 967€
Nombre d'emprunts	114
Dispo. ligne tréso	0,00
Durée résiduelle	17 ans et 4 mois
Vie moyenne résiduelle	9 ans et 3 mois
Taux moyen annuel	2,42 %
Taux act. résiduel	1,99 %
Taux de marché	2,48 %
Marge moyenne	0,94 %

Le budget principal porte 47,73 % de la dette, les budgets déchets 3,34 %, les budgets eau/assainissement 40,69 % et le budget activités économiques 8,23 %.

Budget	Capital restant dû	%
Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges	21 404 704 €	48 %
OM REOM	500 000 €	1 %
OM TEOM	1 000 000 €	2 %
Activités économiques	3 691 756 €	8 %
Assainissement DSP	650 948 €	1 %
Assainissement REGIE	11 734 700 €	26 %
Eau REGIE	4 992 544 €	11 %
Eau DSP	875 311 €	2 %
Total	44 849 963 €	100,00 %

LE BUDGET PRINCIPAL EN 2022

B/ STRUCTURE

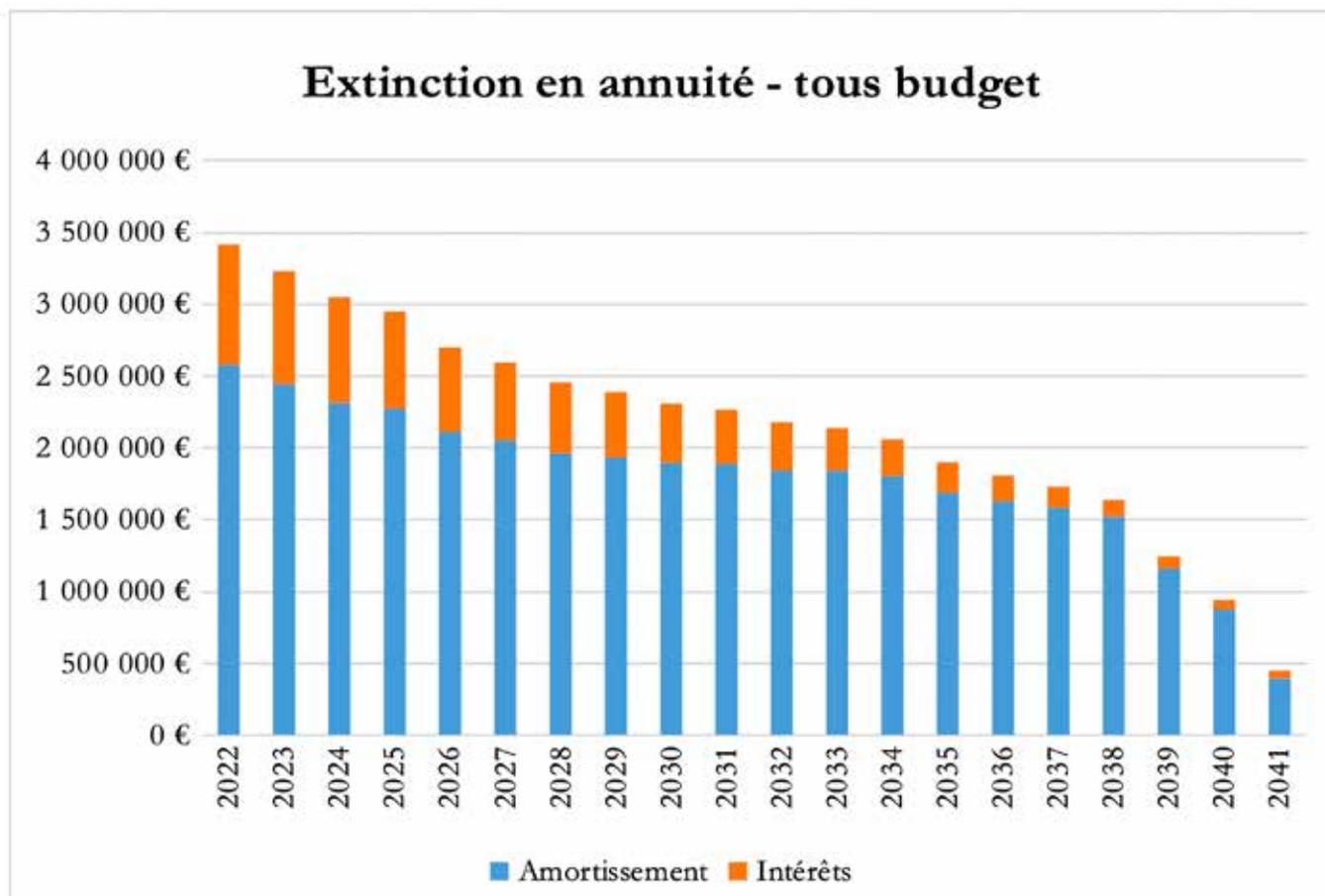
La dette est surtout composée de produits à taux fixe : 88,48 %. 93,52 % de la dette est notée A1 selon la classification de GISSLER, niveau de risque le plus faible.

Les contrats structurés représentent 6,48 % de l'encours : les modalités de calcul des taux ne comportent pas de risques à court et moyen terme.

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	41 944 248 €	94 %
B1	1 821 705 €	4 %
B4	34 012 €	0 %
D1	1 050 000 €	2 %
Total	44 849 965 €	100,00 %

Extinction

Le graphique ci-dessous reprend le profil d'extinction de la dette, tous budgets confondus.



La dette garantie

Tous les emprunts garantis par la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ont été souscrits par le bailleur social Le Toit Vosgien. Les 14 lignes d'emprunts garantis représentent un encours de 6 052 323 € au 31 décembre 2022.



LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dispose de 8 budgets annexes pour gérer les compétences déchets, eau, assainissement et les activités économiques.

Le résultat consolidé en fonctionnement est de 10 189 722 €, celui de la section d'investissement de 9 769 418 €.

Le résultat total cumulé 2022 est de 19 959 143 € contre 20 441 855 € en 2021.

Résultats de clôture de l'exercice 2022 – Tous budgets			
Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total 2022
Budget principal	6 609 212 €	1 498 845 €	8 108 057 €
Budget déchets REOM	-914 981 €	1 664 163 €	749 183 €
Budget déchets TEOM	1 116 983 €	114 162 €	1 231 146 €
Budget Activité Economiques	382 161 €	2 132 585 €	2 514 746 €
Budget ZAC	11 508 €	109 716 €	121 224 €
Budget Eau DSP	850 468 €	533 428 €	1 383 897 €
Budget Eau régie	2 121 354 €	2 858 207 €	4 979 561 €
Budget Assainissement DSP	367 890 €	279 813 €	647 704 €
Budget Assainissement Régie	-354 873 €	578 499 €	223 625 €
Total	10 189 722 €	9 769 418 €	19 959 143 €

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Tous budgets 2021	12 808 875 €	7 632 980 €	20 441 855 €
Tous budgets 2022	10 189 722 €	9 769 418 €	19 959 143 €
Evolution 2021/2022	-2 619 153 €	2 136 438 €	-482 712 €





L'agglo. •



Saint-Dié des
vosges